

LE DEVOIR

Toutes les grandes vérités commencent par être des blasphèmes. (G. B. Shaw)

VOL. XC - N° 204

MONTREAL, LE VENDREDI 10 SEPTEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un marché pour l'herbe à poux

La lutte contre l'herbe à poux connaît une poussée surprenante côté recherche et développement. Mais la politique actuelle du laisser-faire traduit non pas une méconnaissance mais une véritable inconscience des enjeux de la part des gouvernements. C'est justement ce qui empêche ultimement le secteur privé de développer des outils de lutte, économiques et efficaces, autres que l'ingestion massive d'antihistaminiques!

Les recherches en cours au ministère des Transports du Québec sur les concurrentes végétales de l'herbe à poux ne sont malheureusement pas aussi pleines de promesses qu'on pourrait le croire. L'équipe de chercheurs responsable de ce dossier s'y penche en réalité de façon marginale, l'essentiel de ses travaux d'avant-garde étant consacré à remplacer par des plantes permanentes l'incroyable gazon de nos autoroutes.

L'éradication de l'herbe à poux n'est pas une priorité chez le principal responsable du plus important problème de santé publique au Québec, après les rhumatismes, dans le groupe des maladies non mortelles. On y prend la mesure de l'inconscience des autorités provinciales à l'endroit du fléau annuel de la fièvre des foins, qui frappe pendant quatre semaines 600 000 Québécois, une dépense qui leur coûte 49 millions par année en médicaments.



Louis-Gilles Francœur

Jusqu'ici, seuls les milieux de la santé publique se sont émus des ravages de l'herbe à poux, responsable de 40 000 nouveaux cas d'allergie chaque année, des millions dépensés par le système hospitalier et du taux annuel d'absentéisme le plus élevé au Québec dans le secteur privé.

Des institutions publiques comme la CUM sont allées jusqu'à abdiquer leurs responsabilités en retirant l'herbe à poux de la liste des contaminants proscrits dans le règlement régional sur l'assainissement de l'air parce qu'un recours collectif risquait de transformer en tragédie budgétaire l'incapacité de la CUM à sévir contre les gros propriétaires de terrains infestés, au premier chef le ministère des Transports, des municipalités membres, des sociétés ferroviaires, Hydro-Québec et Gaz Métropolitain notamment.

Les milieux de la santé ont essentiellement mis l'accent depuis une décennie sur la sensibilisation des élus au problème, ce qui explique que certains corps municipaux, comme Laval et la CUQ, ont commencé à passer à l'action. Mais globalement, il n'y a encore aucun plan d'action, aucun échéancier de travail et des objectifs de réduction de ce contaminant biologique.

Les municipalités et communautés qui passent à l'action se mettent à dos les grands propriétaires et ajoutent à leur fardeau fiscal par rapport à leurs voisins qui, en région urbaine, leur exportent une partie de leur pollen allergène. On peut même se demander quel est l'apport du milieu agricole péri-urbain, là où les champs sont souvent de véritables pépinières dont les plants d'herbe à poux sont nourris aux meilleurs engrais.

En réalité, le problème perdure en raison de l'inertie de plus en plus proverbiale du ministère de l'Environnement. Ce ministère refuse depuis plus d'une décennie de voir dans le problème de l'herbe à poux un problème d'environnement. Grâce à un petit sophisme maison, on s'y dit que l'herbe à poux n'est pas un contaminant puisqu'il s'agit d'une plante! Rien n'est plus faux. La prolifération de l'herbe à poux résulte de la rupture d'un équilibre naturel dans la végétation, causée par la présence des humains et du remue-ménage systématique des sols. Les problèmes de déséquilibre dans les écosystèmes sont au sens le plus strict de la loi la responsabilité de l'Environnement.

La conséquence de cette non-reconnaissance du problème environnemental causé par l'épidémie annuelle d'herbe à poux est d'autant plus critique que l'Environnement détient en quelque sorte la meilleure plateforme de solution. Certes, plusieurs acteurs rêvent d'un règlement provincial forçant l'éradication de l'herbe à poux avant la mi-août. Mais ce n'est pas ce ministère famélique et démotivé qui peut gérer une solution de cette envergure, d'autant plus que ce ne serait pas la solution idéale. Le pollen d'herbe à poux retombe localement, pour l'essentiel, et c'est plutôt par une politique provinciale sur son éradication au moyen de schémas d'aménagement — présentement en révision — qu'il faut imposer aux MRC et aux municipalités des normes d'éradication. Cela ne coûterait rien à l'Environnement, obligerait les Transports à se regarder dans le rétroviseur et forcerait l'action au niveau municipal en poussant les récalcitrants à se mettre au pas des villes les plus progressistes.

Si aucun manufacturier d'équipement agricole n'offre encore une machine pour éradiquer une plante pas plus difficile à arracher qu'une carotte ou un plant de pommes de terre, c'est qu'il n'y a aucun marché! Une politique d'éradication, tout en épargnant des millions au système de santé et en partant de productivité aux entreprises, créerait cette masse critique qui fait actuellement défaut pour la mise au point de solutions économiques et efficaces.

Cinéma

Une nouvelle section consacrée au 7^e art — pages B 9 et B 10



MONTREAL

La Jewish Defence League approche, page A 6

ÉCONOMIE

Onex: les pilotes partent en guerre, page A 6

L'équipe Cousteau harcèle les baleines à Tadoussac

Son permis d'observation et de recherche lui est retiré par Pêches et Océans

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Pêches et Océans Canada a révoqué le permis d'observation à courte distance récemment accordé à l'équipe Cousteau, qui tourne depuis quelques semaines un film sur les baleines du Saint-Laurent à la hauteur du Saguenay, après que des centaines de touristes, de guides et de biologistes eurent été témoins, mercredi, d'une véritable

poursuite et même, selon plusieurs témoins, d'une collision avec un mammifère marin dans l'enceinte protégée du nouveau parc fédéral-provincial.

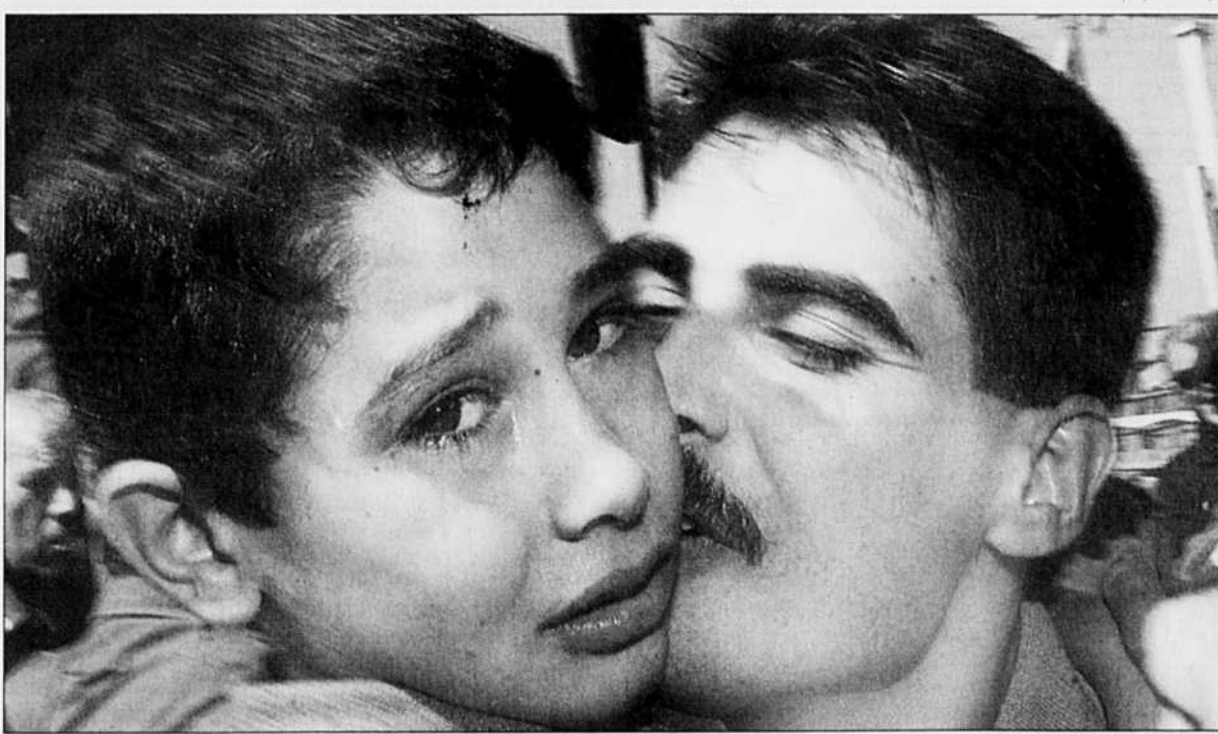
La Garde-côtière, qui a abordé l'*Alcyon* pour signifier à son équipage le retrait du permis quelque six heures à peine après que des plaintes eurent été déposées, a poursuivi hier son enquête sur le comportement de l'équipe Cousteau, qui s'est bâti une réputation internationale de défenseur des mammifères marins. L'affaire pourrait d'ailleurs

faire un tort considérable au groupe de recherche océanographique car l'affaire avait commencé dès hier à intéresser les médias internationaux.

Le codirecteur fédéral du parc marin, Michel Boivin, a affirmé hier au *Devoir* que les «garde-parc» accumulaient les preuves filmées offertes avec empressement par les touristes, des Français pour la plupart, dégoûtés par le

VOIR PAGE A 10: BALEINES

Israël fait un geste



DAVID SILVERMAN - REUTERS

LIBÉRÉ au terme d'un emprisonnement de dix ans en Israël, Wafad Omar embrasse le fils qu'il n'avait jamais vu. Le gouvernement d'Ehoud Barak a libéré hier un contingent de 199 détenus palestiniens condamnés à de longues peines de prison. Ces libérations sont perçues comme un geste important pour relancer le processus de paix israélo-palestinien. Quelque 1900 Palestiniens sont encore détenus par Israël. Lire nos informations en page B 7.

TIMOR ORIENTAL

L'ONU reste à Dili

■ Habibie est sur la sellette
■ L'exode se poursuit

ASSOCIATED PRESS,
AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Dili — Alors que le Timor oriental est toujours à feu et à sang et que les rumeurs de démission du président B. J. Habibie se font persistantes, les Nations unies ont décidé de laisser ouvert le siège de leur mission à Dili, assiégé par les milices pro-indonésiennes depuis la proclamation des résultats du référendum sur l'indépendance du 30 août.

Même si la folie meurtrière des milices a semblé se calmer hier à Dili, les réfugiés terrorisés continuent d'affluer au Timor occidental voisin. Les Timorais fuyant les exactions des milices pro-indonésiennes continuaient à arriver dans la partie occidentale de l'île. Environ 6000 personnes ont trouvé refuge dans un camp situé près de la capitale régionale du Timor occidental, Kupang. Selon les Nations unies, ce sont quelque 200 000 personnes, soit le quart de la population du Timor oriental, qui auraient fui le territoire ces derniers jours.

VOIR PAGE A 10: DILI

■ Lire aussi notre entrevue avec un observateur canadien de retour du Timor, page B 7

Entre Cocciant et Plamondon, c'est la rupture

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

La rupture est consommée entre les deux auteurs de *Notre-Dame de Paris*. Le compositeur de la musique de *Belle* et du *Temps des cathédrales*, Richard Cocciant, estime que malgré le succès phénoménal du drame musical à Paris, Montréal et bientôt Londres et Las Vegas, son expérience de travail avec le parolier québécois Luc Plamondon aura été «l'un des plus grands gâchis» de sa vie sur le plan «humain».

Sans renier l'œuvre qu'il a mise au monde, c'est en des termes crus que le compositeur franco-italien a confié au journal *Le Monde* sa déception devant la façon dont Luc Plamondon aurait attiré sur lui tous les

VOIR PAGE A 10: RUPTURE

C'est à Québec seul de fixer les règles référendaires, dit Charest

Le PLQ se donne un ton plus fermement nationaliste

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le Parti libéral du Québec ne tolérera pas que le gouvernement fédéral empiète sur les prérogatives exclusives de l'Assemblée nationale du Québec. C'est à Québec et non à Ottawa qu'il appartient de définir les règles du prochain référendum, prévient Jean Charest.

Par-delà les prétentions des ténors fédéraux, il ne fait aucun doute dans l'esprit du chef du PLQ que s'il doit y avoir un autre référendum, c'est la loi sur la consultation populaire du Québec qui devra prévaloir.

À l'issue d'un caucus de deux jours de ses députés dans les Laurentides, M. Charest a refroidi hier les bravades des fédéraux: «Il y a une chose qui est très claire, c'est l'Assemblée nationale du Québec qui décide de la question référendaire. Ça c'est incon-

turnable. Le gouvernement fédéral aurait beau vouloir changer ça, c'est impossible.»

Cette mise au point faisait référence à la toute dernière déclaration du ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, confirmant qu'Ottawa envisage d'imposer ses propres règles pour régler la tenue d'un prochain référendum sur la souveraineté, si le Québec ne s'engage pas rapidement à abandonner la règle de la majorité simple et à formuler une question portant strictement sur la sécession.

Libéraux provinciaux et fédéraux s'entendent toutefois pour dire que la question référendaire devra être claire. Le libellé mis de l'avant hier par M. Charest à la demande des journalistes répond essentiellement aux exigences formulées par le premier ministre Chrétien: «Voulez-vous oui ou non faire la sécession du Québec avec le Canada?» Avec un malin plaisir, le chef du

PLQ a rappelé que c'est nul autre que Jacques Parizeau qui, le premier, a plaidé en faveur d'une question claire.

Président du groupe de travail du parti sur l'évolution du fédéralisme, le député Benoît Pelletier est du même avis que son chef et il invite Ottawa à respecter la loi sur la consultation populaire votée par l'Assemblée nationale. Il rappelle néanmoins qu'en août 1998, la Cour suprême a interpellé tous les acteurs politiques du pays, en plaidant en faveur de la clarté de la question.

Le rapport d'étape que le constitutionnaliste Pelletier a présenté à ses collègues de l'aile parlementaire puis aux journalistes a donné l'impression que le PLQ s'engage vers une position constitutionnelle plus nationaliste, vers un fédéralisme nettement décentralisé. L'ambiguïté et l'équivoque du

VOIR PAGE A 10: CHAREST

Une pub qui fait sourciller

Pharmaprix exploite la supposée «faillite» du système de santé pour faire mousser l'image de ses pharmaciens

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

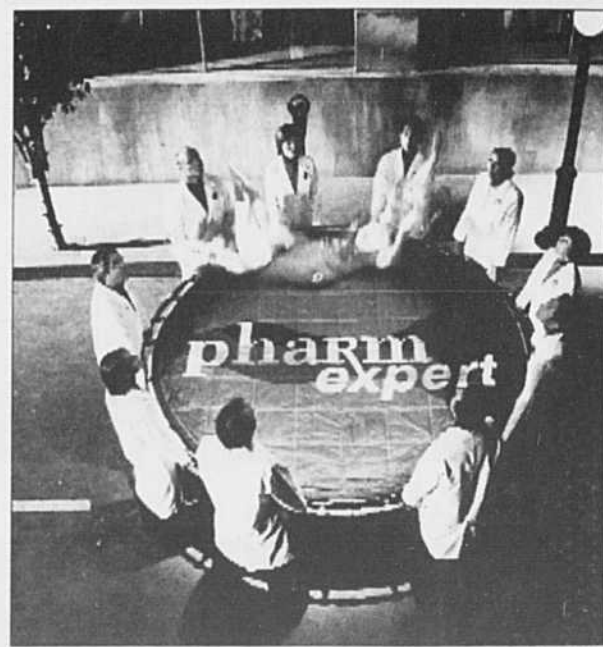
Le paysage est sombre, la comédienne Macha Grenon se tient sur le toit d'un gratte-ciel. «Vous avez l'impression que votre système de santé vous laisse tomber? Vous n'êtes pas seuls», dit-elle, en se laissant tomber dans le vide. Tout se termine heureusement bien, puisque des âmes secourables, en blouses blanches de pharmacien, l'attendent en bas, avec un immense filet portant le logo de Pharmaprix, nom donné à la gamme de services-conseils offerts par la chaîne Pharmaprix.

Le service a été lancé il y a déjà trois ans, mais c'est la première fois qu'on l'annonce de façon aussi marquée, et surtout aussi dramatique. «Les gens sont perdus, mélangés, ils se demandent où ils pourront s'adresser», dit Louis Courteau, directeur de la création à l'agence de publicité PNMD, qui fait chaque année des études auprès des

consommateurs pour le compte de son client. «On a senti ce phénomène depuis l'annonce des compressions», poursuit Louis Courteau. Et c'est vrai qu'on ne passe pas une journée sans voir un grand titre sur les problèmes dans le réseau de la santé. On ne voit pas beaucoup de bonnes nouvelles depuis un bon moment...»

C'est aussi la première fois qu'une publicité fait état de la supposée «faillite» de notre système de santé, une stratégie que certains trouvent troublante. «On nous redit: "On en est là et on ne peut rien faire de mieux", dit André-Pierre Contandriopoulos, professeur à la faculté de médecine de l'Université de Montréal et spécialiste en matière de financement et de régulation des systèmes de santé. Qu'on le veuille ou non, on renforce l'opinion selon laquelle le système est à bout de souffle. C'est un discours qu'on entend d'ailleurs de plus en plus, entre autres dans la bouche de ceux qui veu-

VOIR PAGE A 10: PUBLICITÉ



SOURCE PNMD

La nouvelle publicité de Pharmaprix: une pilule contre les compressions.

MÉTÉO



Montréal
Pluie
intermittente.
Max: 23 Min: 17

Québec
Pluie.
Max: 20 Min: 14

Détails, page A 5

INDEX

Annonces A 4 Plaisirs B 1
Avis publics A 5 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie A 6 Mots croisés A 4
Éditorial A 8 Politique A 5
Le monde B 7 Télévision B 8

www.ledevoir.com



LE DEVOIR

POLITIQUE

Conférence internationale sur le fédéralisme

Bouchard veut y être

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard souhaite prendre la parole à la Conférence internationale sur le fédéralisme organisée à l'initiative du ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

« Nous vivons dans un système fédéraliste et je crois qu'on devrait nous permettre de dire quelque chose de notre expérience et de ce genre de système tel qu'il est appliqué au Canada. Donc, j'espère que je serai en mesure de faire une allocution lors de cette rencontre », a dit M. Bouchard hier en réponse à une question posée en anglais par un journaliste.

Cette Conférence internationale sur le fédéralisme, qui se déroulera à Mont-Tremblant du 6 au 8 octobre, accueillera le président des États-Unis, Bill Clinton, qui prononcera le discours de clôture. Le président du Mexique, Ernesto Zedillo, sera également présent. Les organisateurs ont également invité le premier ministre Jean Chrétien, qui devrait y livrer une allocution.

Selon le quotidien *Le Soleil*, le comité organisateur est présentement en discussions avec le cabinet de M. Bouchard afin de déterminer le rôle que jouera le premier ministre québécois lors de cette rencontre.

Coprésidée par l'ex-premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, et l'ex-bourgmestre de Hambourg, Henning Voschereau, la conférence permettra à des politiciens, des hauts fonctionnaires et des universitaires en provenance d'une vingtaine de pays de participer à divers ateliers sur ce thème unique: le fédéralisme. On prévoit que Gil Remillard, l'ex-ministre responsable du dossier constitutionnel sous le gouvernement Bourassa, y animera un atelier sous le thème suivant: «Souplesse, adaptabilité et changement au sein des fédérations».

De son côté, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, invoquant des raisons personnelles, a décliné l'invitation qui lui a été faite de participer à cette conférence. En revanche, le responsable du dossier constitutionnel au PLQ, Benoît Pelletier, y sera présent.

EN BREF

Dion prophétise

(PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, considère que les cafoillages observés à Emploi-Québec ne constituent qu'un aperçu du profond remue-ménage que ne manquera pas de provoquer le transfert au Québec de l'ensemble des responsabilités fédérales, remue-ménage qui serait amplifiée en cas de sécession. «Ce qu'on a vu dans

ce transfert n'est qu'un microcosme des difficultés à grande échelle qu'on aurait. Gérer une sécession est une affaire très compliquée. Le transfert administratif de toutes les responsabilités fédérales vers le gouvernement du Québec serait le plus grand branle-bas administratif de l'histoire des démocraties modernes», a commenté le ministre. M. Dion a tenu ces propos dans le cadre d'un colloque international sur l'alphabétisation tenu à Montréal.

Sommet de la jeunesse

Coup d'envoi d'un exercice «périlleux»

Tous les sommets sont risqués sur le plan politique, dit Bouchard

Tandis que la crise à Emploi-Québec persiste et que des compressions s'annoncent pour le reste de l'année budgétaire, le gouvernement Bouchard donne le coup d'envoi au Sommet du Québec et de la jeunesse. Un exercice périlleux de démocratie directe, avoue Lucien Bouchard.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

En donnant le coup d'envoi aux travaux préparatoires en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse qui aura lieu à Québec les 22, 23 et 24 février 2000, le premier ministre Lucien Bouchard a reconnu que ce sommet sera pour son gouvernement un exercice «périlleux» sur le plan politique.

«Politiquement, je sais que c'est risqué, mais il le faut le faire», a dit M. Bouchard au cours de la conférence de presse qui a suivi le lancement des travaux préparatoires du sommet devant une centaine d'invités issus des milieux économiques et des groupes sociaux et de jeunes.

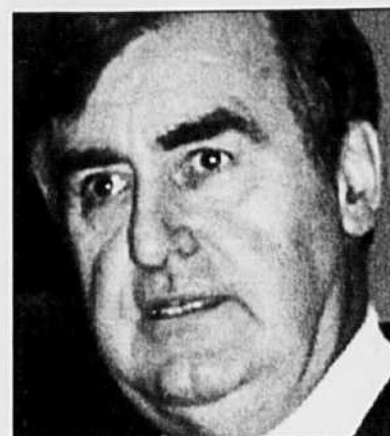
Pour M. Bouchard, «tous les sommets sont périlleux». C'est une forme de «démocratie directe» à la québécoise qui surprend les leaders politiques que rencontre M. Bouchard, un exercice où les intéressés peuvent faire entendre au gouvernement et aux leaders socioéconomiques «leurs réclamations, leurs doléances et leurs rêves». Au Québec, lorsque les «enjeux dépassent les préoccupations quotidiennes, nous nous rassemblons afin de tenir un sommet», a-t-il dit.

«On n'a pas le choix. C'est l'intérêt de notre société de regarder, sans complaisance mais avec réalisme, à la fois ses réussites, ses déficiences, et de préparer l'avenir [...]. Le Québec a besoin de se donner un sens de la direction», a livré le premier ministre.

Les dépassements de coûts à Emploi-Québec, et les compressions qui vont suivre durant l'année budgétaire en cours jusqu'en mars, n'assombriront pas outre-mesure ce sommet destiné à la jeunesse dont une partie compte sur des mesures d'employabilité, a laissé entendre le premier ministre. Epaulant la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, qui a hérité de la situation, «tout le gouvernement travaille très, très intensément sur cette question», a-t-il dit, affirmant que le problème d'Emploi-Québec sera réglé. «Ça reste une conjoncture. Le problème des jeunes au Québec n'est pas lié à Emploi-Québec», estime le premier ministre.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse comporte quatre chantiers: l'emploi, le savoir et la formation, la promotion d'une société équitable et l'ouverture sur le monde. En septembre et octobre, chacun des chantiers entreprendra une série de consultations dans les différentes régions du Québec à partir d'un document de réflexion et d'un profil démographique et social du Québec. À la mi-novembre, les chantiers feront rapport de leurs travaux en soulignant les problèmes jugés prioritaires.

Chacun des chantiers est présidé par deux personnes dont une représente les jeunes, soit: pour le chantier sur l'emploi, Raymond Bachand, p.d.g. du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), et Marc Boutet, copropriétaire de la firme en

RENE MATHIEU LE DEVOIR
Lucien Bouchard

multimédia De Marque; pour le chantier sur la formation, Paule Leduc, rectrice de l'Université du Québec à Montréal, et Hélène Gagnon, avocate et membre du Conseil permanent de

la jeunesse; pour le chantier sur la société équitable, Gerald Larose, aujourd'hui professeur à l'UQAM, et Marie-Claude Sarrazin, membre du comité jeunes de la Fédération des femmes du Québec; pour le chantier sur l'ouverture sur le monde, Richard Legendre, directeur des Internationaux de tennis du Canada, et Maryse Legagneur, réalisatrice télé et lauréate de la Course Destination Monde.

Réagissant à ce coup d'envoi, 21 groupes membres de Concertation jeunesse ont indiqué qu'ils ne se contenteront pas «de discussions superficielles». Pour ces groupes, le sommet doit conduire à une politique d'ensemble sur la jeunesse. Ils entendent participer activement à l'événement. Pour sa part, le Regroupement autonome des jeunes du Québec (RAJ) voit dans le sommet «un mauvais remake des années 80» servant de caution morale aux politiques «penchant plutôt à droite» du gouvernement.

Secteur public: Bouchard n'exclut pas une loi spéciale

LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard a laissé entendre, hier, que le gouvernement pourrait recourir à une loi spéciale pour forcer le retour au travail des employés de l'État en grève légale.

«Jusqu'où doit-on tolérer la légalité?», s'est demandé hier M. Bouchard. Les gens qui font la grève, estime le premier ministre, pensent qu'ils pourront récupérer la perte de salaire causée par la grève en

réussissant à obtenir une bonification des offres patronales. «Ça se fait souvent dans le privé, ça arrive», a souligné M. Bouchard. Mais compte tenu de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement, un tel scénario n'est pas possible. «Dans notre situation à nous autres, le Québec, ce n'est pas possible. Alors une grève peut être légale, mais elle ne sera pas utile», a-t-il raisonné. «On a examiné ça» au gouvernement, a ajouté M. Bouchard.

R. D.

Négociations commerciales internationales

Pettigrew promet d'écouter la voix des provinces

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Canada doit parler d'une seule voix lors des négociations commerciales internationales, mais il doit le faire en restant à l'écoute des provinces, croit le nouveau ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew.

M. Pettigrew, qui a été muté il y a un mois du ministère du Développement des ressources humaines à son nouveau poste, a voulu profiter d'une première rencontre hier matin avec un groupe de journalistes pour rapidement lancer un message aux provinces, à savoir qu'il veut continuer de collaborer avec elles.

Ce signal survient à un moment important puisqu'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales doit démarrer en décembre à Seattle et que plusieurs compétences provinciales pourraient être touchées, que ce soit dans le domaine des services ou des achats publics.

«Il est très important pour moi de m'assurer que nous travaillons de très près avec les provinces, que nous les consultons étroitement puisque plusieurs décisions qui seront prises affecteront leurs rôles et responsabilités. Les provinces peuvent compter sur moi pour

avoir cette collaboration étroite», a insisté le ministre.

Il a tenu à souligner que le Canada devait quand même parler d'une seule voix — tout en s'assurant «que cette voix chante en harmonie avec tout le pays» — car il a ainsi plus d'influence et de crédibilité. M. Pettigrew rejette donc les revendications récentes du Québec en faveur d'une présence québécoise à la table de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Pierre Pettigrew refuse aussi de se laisser entraîner dans un débat sur le partage des pouvoirs. «Cette mentalité — ceci est à moi, ceci est à toi et chacun dans sa cour — n'est pas ma façon de comprendre le fédéralisme, qui est au cœur de mon engagement politique.» Il préfère, dit-il, chercher des façons qui permettent aux deux ordres de gouvernement, «chacun avec leurs outils», de mieux travailler ensemble pour résoudre les problèmes. Il estime avoir appliqué cette méthode avec succès dans les dossiers de la formation de la main-d'œuvre et de la prestation nationale pour enfants. Il veut faire de même dans ses nouvelles fonctions et a déjà invité ses nouveaux homologues à une réunion de travail en octobre. Il

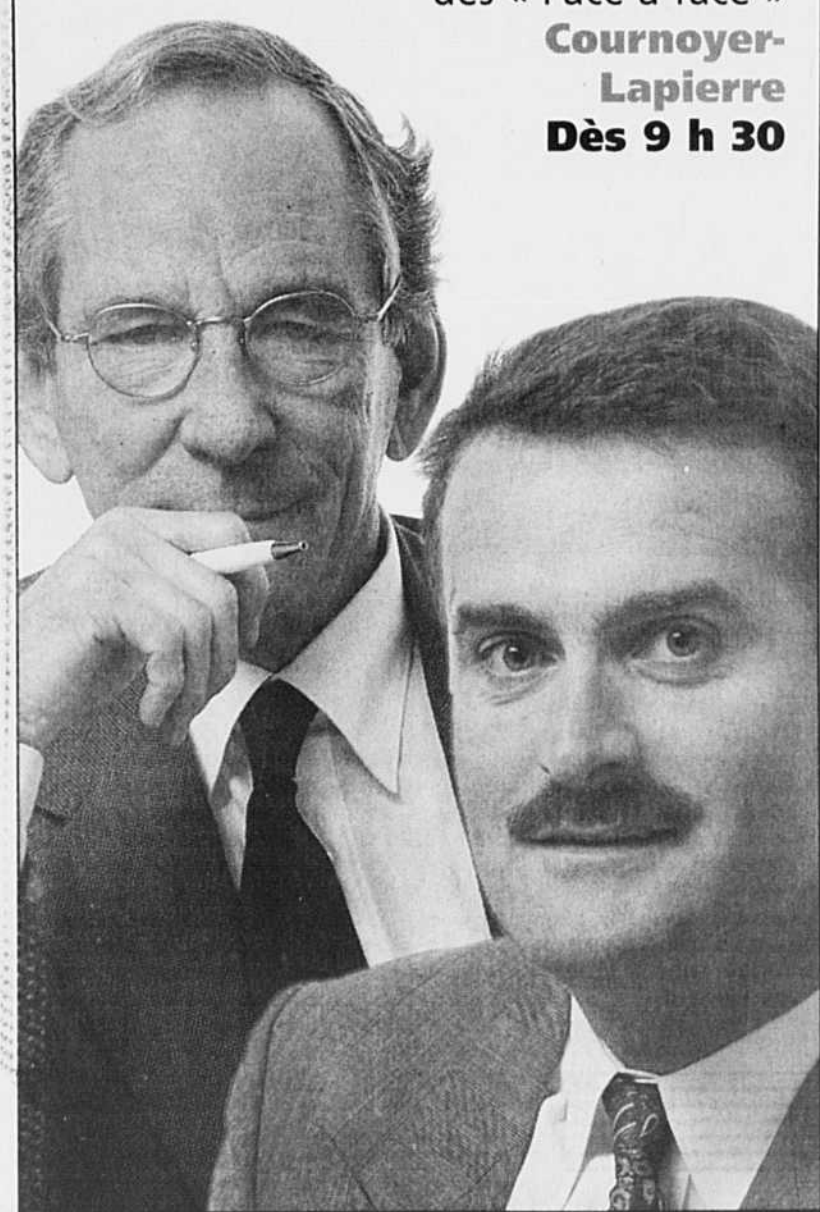
compte tenir aussi des rencontres bilatérales sur des enjeux particuliers.

Pour lui, il s'agit d'un véritable rêve. Il ne le cachait pas au moment de son assermentation au début du mois d'août. Après avoir étudié et travaillé longuement dans le domaine du commerce international, il avoue lui-même que prendre les rênes de ce ministère à un moment aussi «excitant» avait de quoi donner «un grand sourire à un gars quand il sort de chez le gouverneur général».

M. Pettigrew a évité hier de se prononcer sur des dossiers trop précis ou encore de prendre position sur l'imposition de sanctions commerciales contre l'Indonésie pour la punir de sa conduite au Timor oriental. Il a préféré laisser ce dossier au ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy. De manière générale, toutefois, Pierre Pettigrew croit que maintenir des liens commerciaux avec des gouvernements portant atteinte aux droits fondamentaux peut avoir des répercussions plus positives que l'isolement. «Je fais l'hypothèse que ce serait probablement pire si nous les isolions», a-t-il dit, tout en précisant que des sanctions peuvent parfois s'avérer nécessaires.

L'information et la confrontation!

L'émission de radio la plus écoutée au Québec est le plus amical des « Face à face »
Cournoyer-Lapierre
Dès 9 h 30



CKAC 730

RADIO MÉDIA

La radio de l'information

www.ckac.com

Les petits-déjeuners Communications et Société



Vendredi 8 octobre 1999, 7h30
Hôtel Delta, Salle Concerto

Dieu, l'Église et le changement socio-culturel
Alain Giguère, président, CROP Inc.

Mardi 26 octobre 1999, 7h30
Hôtel Bonaventure Hilton, Salon Mont-Royal

L'excès, en information, est-il nocif?
Bernard Descôteaux, directeur, Le Devoir



Mardi 25 janvier 2000, 7h30
Hôtel Bonaventure Hilton, Salle Le Portage

Les nouvelles technologies de communication annoncent-elles le paradis sur terre?
Jacques Dufresne, philosophe et auteur

Mardi 21 mars 2000, 7h30
(Lieu à confirmer)

Médias et mondialisation : le défi d'une parole libre
Carolyn Sharp, directrice, Revue Relations

1340, boul. Saint-Joseph Est, Montréal, Québec, H2J 1M3
Tél.: (514) 524-8223 Fax: (514) 524-8522 ocs@cam.org

• 35\$ si payé plus d'une semaine avant la date de l'événement
• 45\$ si payé moins d'une semaine avant la date de l'événement

offre spéciale jusqu'au 15 septembre 1999
115\$ pour les 4 petits-déjeuners

Commandité par Le Devoir

Conférence de presse

en vue...

Aurez-vous toute l'attention des médias ?

vous êtes relationniste et organisez à l'occasion des événements de presse.

Vous croyez que les chevauchements de dates sont une fatalité.

Alors vous ne connaissez pas L'événementiel, l'outil de concertation des conférences de presse et événements majeurs au Québec.

L'événementiel

Information et abonnement : (514) 526-3100



LE DEVOIR

MONTREAL

Entente avec Coca-Cola

Les étudiants de l'UQAM veulent se prononcer

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Les représentants de deux associations étudiantes de l'UQAM, opposés à l'entente intervenue entre l'université et la compagnie Coca-Cola pour l'approvisionnement en boissons gazeuses et en jus, rencontreront cet après-midi la rectrice Paule Leduc afin de s'assurer que le conseil d'administration de l'institution n'approuve pas la signature de ce contrat avant que les étudiants ne se soient prononcés en assemblées générales.

Les exécutifs de l'Association des étudiants en sciences humaines, arts, lettres et communication et de l'Association des étudiantes et étudiants du secteur de l'éducation sont tous deux opposés à ce contrat d'exclusivité, qui assurerait à la Fondation de l'UQAM des revenus additionnels de 5,4 millions sur 10 ans. Cette somme permettrait l'amélioration de services aux étudiants, notamment par l'attribution de bourses d'excellence (et la capitalisation de la Fondation pour des bourses dans le futur) et l'amélioration des laboratoires sectoriels et des supports informatiques.

Le nombre de distributrices pour les produits Coca-Cola passerait de 105 à 206. «Mais il n'y aura aucune publicité de Coke sur le campus, sauf sur les distributrices, et personne ne va travailler à l'augmentation de la consommation sur le campus», précise Louise Dandurand, vice-rectrice à la recherche, à la création et à la planification stratégique. Le contrat prévoit que, si l'augmentation des achats n'atteint pas 130 % sur 10 ans, l'entente sera prolongée jusqu'à l'atteinte de

cet objectif, pour un maximum de deux années supplémentaires.

En annonçant mardi que la direction de l'université entendait recommander sous peu à son conseil d'administration l'approbation de l'accord avec Coca-Cola, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Alain Dufour, a toutefois soulevé l'ire des étudiants. «L'université a laissé entendre que les étudiants appuyaient cette entente, mais ce n'est pas le cas», note Daniel Vigneault, responsable général de l'association des étudiants en sciences humaines. «On nous avait assurés qu'aucune décision ne serait prise tant que les étudiants n'auraient pas été consultés. Nous n'avions qu'une place d'observateurs au comité de sélection de l'université, qui ne voulait même pas discuter des questions éthiques entourant ce dossier, laissant aux étudiants la possibilité de le faire une fois seulement que le choix entre Coke et Pepsi aura été fait.»

Mme Dandurand a précisé que le conseil d'administration prendra sa décision lors de la séance du 21 septembre, en ajoutant que, «pour l'instant, l'université entend bien aller de l'avant». Il appert cependant que les étudiants en sciences humaines se prononceraient en assemblée générale le même jour, ceux en éducation se réunissant pour leur part... le lendemain. «Il faut qu'il y ait consultation des étudiants», clame Nathalie Dubois, de l'association des étudiants en éducation. «Ce n'est pas à l'entreprise privée de financer les universités. Ça prend un débat public sur cette question, d'autant plus que l'université est censée promouvoir l'esprit critique.»

Sentence arbitrale dans l'affaire des vignettes

Les cols blancs se disent satisfaits

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

C'est la campagne électorale de l'automne dernier qui a commandé la rapidité d'exécution de l'administration Bourque et la sévérité des sanctions disciplinaires imposées aux agents de stationnement relativement au scandale des vignettes VIP.

C'est l'un des commentaires formulés hier par Daniel Papillon Demers, président du syndicat des cols blancs représentant les agents de stationnement, à la suite de la sentence arbitrale rendu publique mercredi. L'arbitre a décidé de réduire de trois mois à deux semaines les sanctions aux 77 fonctionnaires concernés.

«L'essentiel de cette sentence arbitrale doit également se comprendre dans le contexte de la proximité d'élections municipales qui ont nettement teinté tous les gestes posés par les élus dans ce dossier. Inutile de dire que leur jugement en a été pour le moins altéré dans ces circonstances», soutient Papillon Demers.

Bien que ce dernier estime qu'une suspension de deux semaines demeure une mesure disciplinaire trop sévère, Papillon Demers souligne que «la teneur de la sentence est très satisfaisante».

Ainsi explique-t-il que «l'arbitre a replacé les faits dans un contexte plus serein, dans une juste perspective».

«L'absence d'intention malhonnête, malveillante, malicieuse ou frauduleuse constitue donc un second facteur qui at-

ténue considérablement la gravité de la faute des agents de stationnement, qui ne se sont pas rendus coupables de crime ou de fraude», peut-on lire dans la sentence arbitrale. Le document souligne par ailleurs le manque de contrôle des supérieurs immédiats des agents. Ces dix cadres en appellent depuis janvier dernier de leur congédiement devant la Commission municipale du Québec.

Il y a un an, le réseau illégal de vignettes VIP, qui permettait aux détenteurs de garer leur véhicule sans crainte de contravention, a été mis au jour. Ce système impliquait tant des employés de la Ville de Montréal que des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Les 149 policiers identifiés par l'enquête interne n'ont toujours pas été entendus par le comité de discipline. Le Service de police et le syndicat des policiers en sont à discuter de la formule à retenir pour le déroulement des causes.

Pendant ce temps, le dossier des fonctionnaires montréalais est presque bouclé. M. Papillon Demers souhaite que la Ville soit diligente pour rembourser les quelque 100 000 \$ dus aux agents. Le chef syndical souhaite également le rétablissement d'un climat de relations de travail plus sain. Le dossier de 47 autres agents qui devaient être suspendus pour deux semaines devrait être réglé à la lumière de cette sentence arbitrale. L'administration montréalaise commentera aujourd'hui les conclusions de l'arbitre.

EN BREF

Chambord: le promoteur se veut rassurant

(Le Devoir) — Le promoteur immobilier Habitat Chambord a tenté hier de calmer les inquiétudes suscitées depuis deux jours quant à la sécurité de son projet résidentiel sur des terrains contaminés aux abords de la voie ferrée sur le Plateau Mont-Royal. Deux chercheurs de la Direction de

la santé publique de Montréal-Centre recommandent, dans une étude remise au ministère de l'Environnement et que *Le Devoir* a rendue publique mardi, de ne pas autoriser la construction de maisons sur cet ancien site d'enfouissement. En conférence de presse, Jean Bouchard, d'Habitat Chambord, a souligné que ce rapport est truffé d'erreurs factuelles et que la conclusion en est influencée. M. Bouchard assure que tout est mis en œuvre pour décontaminer adéquatement les terrains.

Agrandissement du Palais des congrès

Un cahier des charges irréalisable

Il y avait un problème à la base, dit l'architecte du groupe Pomerleau: le projet aurait nécessité le déplacement de la rue Viger

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

«Personne ne pouvait être conforme au cahier des charges du Palais des congrès. Le projet était impossible à réaliser. Il fallait des modifications au site à un coût très élevé», affirme sans ambages Louis Lemay, l'architecte responsable des plans du consortium Hervé Pomerleau, celui qui a présenté les plans les plus chers pour le Palais des congrès de Montréal.

Il a présenté des plans coûtant 255 millions de dollars, en raison de ce qu'il considère comme des erreurs dans le cahier des charges, ce qui nécessitait le déplacement de la rue Viger. «Il y avait un problème à la base», dit-il.

Le nouveau Palais des congrès doit s'étendre sur 40 850 mètres carrés sur un même niveau; or, il manque 1700 mètres dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Urbain et Bleury, Viger et Saint-Antoine. C'est la salle d'exposition sur un seul étage qui constitue le seuil critique, avec 18 590 mètres carrés (200 000 pieds carrés), en plus des superficies de débarquement et de service.

«Comme c'est un programme gouvernemental, explique l'architecte, nous pensions que le respect du programme devait être intégral de notre part. Alors, nous avons déplacé la rue Viger de dix mètres vers le nord. Sinon, ça ne rentrait pas.»

Ce plan nécessitait l'expropriation d'un parking au nord-ouest de Viger. Alors, le consortium Pomerleau demandait que ces négociations se fassent entre le propriétaire et la Ville, comme c'est le cas normalement. A cause de cette restriction, la firme Pomerleau a reçu vendredi un avis de non-recevabilité.

Mais l'architecte constate que l'avis unanime des 13 experts stipule que la proposition d'Axor «ne respecte pas les besoins fonctionnels» et que la proposition de Gespro est «inacceptable». Il ajoute: «Pomerleau respecte les grands objectifs opérationnels», selon le rapport du Comité d'évaluation.

L'architecte de la rue Saint-Antoine n'en revient pas: «La firme Tétrault, Parent, Languedoc a fait le programme de charges pour la SIQ. Eux, ils savaient que le site était trop petit.» Or, cette firme fait partie du groupe d'architectes du consortium dirigé par Gespro.

«Les études de base étaient mal faites au niveau fonctionnel», indique le directeur de Lemay et associés, architectes. Il avance également que la SIQ a demandé au mois de mars à la firme Both Bellrob de modifier le budget



Aspect du Palais des congrès du groupe Pomerleau au coin des rues De Bleury et Viger.

initial prévu de 250 millions pour le Palais des congrès.

Une erreur dans la ville

Au niveau urbain, il fallait réparer l'erreur. «C'est l'un des pires endroits à Montréal pour les piétons. Nous, on a prévu une grande verrière sur Viger. Et on voulait recréer les liens nord-sud. Car cet îlot reste le plus grand espace à Montréal sans rue qui le traverse. C'est néfaste au niveau urbain. Cela tue l'activité de la rue. Sur Saint-Antoine, les espaces commerciaux sont en train de mourir. De même sur Saint-Urbain, un no man's land.»

Le projet du groupe d'Hervé Pomerleau colmatait la brèche dans la ville pour ramener la vie culturelle. L'entrée principale se trouvait rue Bleury, fenestree, avec une marquise. L'architecte prévoyait une ondulation dans l'édifice du côté de la rue Viger pour un rappel de l'ancienne rivière qui passait tout près.

Gespro a conservé le bâtiment actuel du Palais des congrès tel quel, pense Louis Lemay. Dans les négociations ultérieures, son groupe a fait de même et soustrait 50 millions au coût. «Là, on se rend compte que le contrat ne respecte pas l'appel d'offres. C'est un non-sens. Le gouvernement doit procéder par appel d'offres, cela constitue la base du système démocratique.»

Depuis huit mois, le projet du Palais des congrès est censé être en marche,

constate le directeur du bureau d'architectes. «Ca va être une autre histoire comme le Stade olympique parce que les échéanciers sont trop courts. Il va falloir débloquer des sommes. Les sous-traitants et les ouvriers vont faire du chantage. On a déjà un mois de retard sur l'échéancier.»

En émettant un avis de non-conformité à deux soumissionnaires et de non-recevabilité à Pomerleau pour une restriction, la SIQ a évité les injonctions étant donné que la SIQ négociait la semaine dernière de gré à gré avec Gespro.

Tant le groupe Axor que le groupe Pomerleau estiment qu'il s'agit d'une astuce de la SIQ pour négocier directement avec Gespro, qui a trois contrats en cours avec la SIQ.

Les deux firmes donnent l'exemple

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

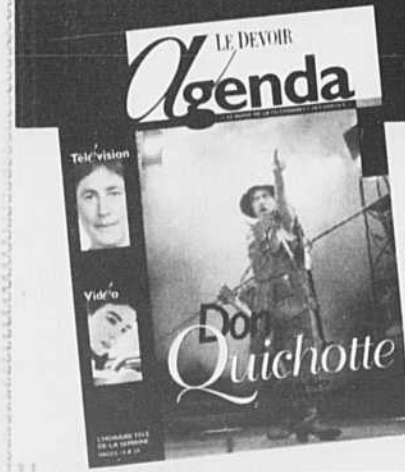
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9073-7032 Québec inc. VENUS RESTO DELI & BAR 6206, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2M2 Dossier: 159-814	1 Restaurant pour vendre	6206, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2M2
9027-9647 Québec inc. BAR BISTRO 1098, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2W3 Dossier: 163-857	Ajout de danse dans 1 Bar avec spectacles sans nudité existant	1098, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2W3
9080-9690 Québec inc. RESTAURANT LE PRINCE ROY 256, rue Roy Est Montréal (Québec) H2W 1M6 Dossier: 238-600	1 Restaurant pour vendre	256, rue Roy Est Montréal (Québec) H2W 1M6
Association Sportive les Selects inc. COLISEE JEAN BELIVEAU 1755, boul. Jacques-Cartier Longueuil (Québec) J4V 1A1 Dossier: 248-666	1 Bar dans amphithéâtre (suite à cession)	1755, boul. Jacques-Cartier Longueuil (Québec) J4V 1A1
Restaurant au trois canards inc. AU TROIS CANARDS 1216, rue Stanley Montréal (Québec) H3B 2S7 Dossier: 159-671	1 Restaurant pour vendre	1216, rue Stanley Montréal (Québec) H3B 2S7
Franco Lagiorgia PIZZAZZ JACQUES CARTIER 1085, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4K 2E6 Dossier: 508-853	1 Restaurant pour vendre	1085, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4K 2E6
9001-7666 Québec inc. BRASSERIE HYMUS 177, boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9 Dossier: 626-416	Changement de catégorie de Brasserie à Bar et addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans Permis additionnel 1 Bar	177, boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9
Rony Pone BISTRO 50/50 15, rue Fairmount Est Montréal (Québec) H2T 2X4 Dossier: 987-040	1 Restaurant pour vendre	15, rue Fairmount Est Montréal (Québec) H2T 2X4
Raynald Barbarie CAFE ROSEMONT 5405, 9 ^{ème} Avenue Montréal (Québec) H1Y 2J7 Dossier: 1263-433	Ajout de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre existant	5405, 9 ^{ème} Avenue Montréal (Québec) H1Y 2J7
9077-9182 Québec inc. CAFE BELLEROSE SPORT BAR 86, boul. Bellerose Est Laval (Québec) H7K 2P4 Dossier: 1266-741	1 Bar 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	86, boul. Bellerose Est Laval (Québec) H7K 2P4
9064-8585 Québec inc. RESTAURANT (RISTORANTE) LA PRIMA VOLTA 250, boul. de la Concorde Laval (Québec) H7E 2G4 Dossier: 1501-907	Autorisation de spectacles sans nudité dans un Restaurant pour vendre	250, boul. de la Concorde Laval (Québec) H7E 2G4
Groupe en Fête Inc. GROUPE EN FÊTE 358, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2S5 Dossier: 1650-092	1 Restaurant pour vendre avec danse	358, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2S5
Le Continent Food & beverage HOTEL EUROPA 1240, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7 Dossier: 1650-449	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à cession partielle)	1240, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7
9061-7606 Québec inc. CAFE DOUBLE 1500, rue Atwater, local GK-04 Montréal (Québec) H3Z 1X5 Dossier: 1650-795	1 Restaurant pour vendre 1 Bar pour vendre	1500, rue Atwater, local GK-04 Montréal (Québec) H3Z 1X5
9078-9900 Québec inc. CAFE BISTRO MONDAVI 8637, rue Champlain Anjou (Québec) H1K 1N3 Dossier: 1650-860	1 Restaurant pour vendre	8637, rue Champlain Anjou (Québec) H1K 1N3

Québec

Nouveauté d'automne Gratuit dans Le Devoir...

LE GUIDE DE LA TÉLÉVISION ET DES SORTIES!

... dès demain

TOC!
TOC!
TOC!

LES ACTUALITÉS

La Loi de l'environnement est en voie d'être édentée

Le fédéral a presque l'aval du Sénat

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Malgré les protestations véhémentes de l'opposition et des groupes environnementaux, le projet d'amendement de la Loi de l'environnement a franchi, hier au Sénat, l'une des dernières étapes avant son adoption. Le projet de loi C-32, qui a reçu l'aval de la majorité libérale du comité sénatorial chargé de son examen, n'attend désormais plus, en effet, que son adoption par le Sénat, elle aussi à majorité libérale, pour devenir réalité.

La décision du comité sénatorial permanent de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles de mettre un terme à ses travaux après seulement cinq jours d'audition et de recommander l'adoption du projet de loi a été accueillie avec consternation et fureur de la part de l'opposition. Accusant les libéraux de violer leurs promesses passées d'améliorer la protection de l'environnement, le président du comité, le sénateur conservateur John Gitter, a pressé le gouvernement de prendre la mesure des critiques qui ont malgré tout eu le temps de se faire entendre et de laisser ce «tortueux projet de loi mourir en paix».

Parmi les changements à la Loi de l'environnement proposés, l'un des

plus contestés se révèle le remplacement du concept de «*élimination prioritaire*» de certains produits toxiques par celui de simple «*contrôle*» des toxines. «*Par cet amendement*, déplorent les sénateurs conservateurs dans leur rapport minoritaire, le gouvernement dit qu'il y a en vérité des niveaux acceptables de toxines qui peuvent contaminer notre environnement et tout ce qui s'y trouve».

Ils se désolent également que l'on étende à l'ensemble du cabinet la responsabilité qui revient à l'heure actuelle uniquement au ministre de l'Environnement de déterminer quelles molécules peuvent être cancérogènes ou mutagènes. Cette mesure, disent-ils, «*augmente la possibilité de lobbying et risque de faire passer la protection de l'environnement au second plan*».

Le quotidien *The Ottawa Citizen* montrait, il y a trois jours, la nature que pouvait prendre ce lobbying en dévoilant une lettre confidentielle du président d'Alcan, Jacques Bougie, au premier ministre Jean Chrétien dans laquelle il menaçait de «*fermer toutes alumineries au Canada*» si Ottawa n'enlevait pas de la Loi de l'environnement le pouvoir d'exiger des entreprises polluantes l'élimination des contaminants les plus dangereux.

Tournée provinciale de sensibilisation à la dépression

Soigner la dépression chez les ados pour prévenir le suicide

«J'ai jamais su ce qui se passait dans ma tête. J'ai pas compris c'était quoi cette maudite souffrance-là.» La dépression n'est pas qu'une affaire d'adultes: elle affecte aussi un adolescent sur dix. Et c'est une maladie qui se soigne, insistent les spécialistes. À l'assaut des tabous autour des maladies mentales, ils veulent aider les ados à mettre un nom sur leur mal et à le soigner. Avant qu'ils ne se rendent jusqu'au suicide.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

C'est pas seulement une crise d'adolescence ni une déprime passagère. C'est un mal de vivre profond, un douleur difficile à communiquer, un trouble qui bouleverse la personnalité et qui donne des idées noires. Ça a un nom: la dépression. Et ça se soigne.

Les statistiques révèlent depuis des années que les jeunes Québécois se suicident en moyenne davantage que les jeunes des autres pays. Par contre, peu d'explications ont été avancées sur le phénomène. Les campagnes sur la prévention du suicide mettent surtout l'accent sur la reconnaissance des signes avant-coureurs et sur l'importance de confier ses intentions. Mais pas d'explication concrète sur ce qui pourrait causer ce mal de vivre.

C'est un peu ce que la Fondation québécoise des maladies mentales a voulu changer.

L'équation est un peu compliquée mais ô combien révélatrice. De 5 à 10 % des ados souffrent de dépression majeure. Parmi ces dépressifs, près de un sur cinq ira jusqu'à faire une tentative de suicide. Et ceux qui, malheureusement, s'enlèveront la vie auront souffert, neuf fois sur dix, d'une forme de maladie mentale dont, souvent, la dépression. 70 % des jeunes dépressifs ne reçoivent pas de diagnostic. Environ 200 jeunes s'enlèvent la vie chaque année au Québec.

Tournée des écoles

Tout ça a poussé la fondation à mettre sur pied une tournée provinciale de sensibilisation à la dépression auprès des jeunes de 14 à 18 ans. Durant les trois prochaines années, une

équipe de jeunes animateurs feront la tournée des écoles. Ils y présenteront un documentaire et animeront les discussions sur le sujet.

Et ça marche. David Laureti, qui a participé au projet-pilote, raconte que les étudiants sont très intéressés d'entendre parler en termes concrets d'un mal mystérieux. «*Ils viennent nous voir en disant: "J'ai un ami qui se sent comme ci ou comme ça." En jasant un peu, on se rend bien compte qu'ils parlent d'eux-mêmes. Mais c'est pas grave. L'important, c'est qu'ils prennent l'information.*»

«*Je me sentais tellement pas bien en dedans, ça faisait tellement mal que j'avais juste envie de mordre tous ceux qui m'approchaient. Mon père, ma mère, mes profs... Même mes chums, raconte le narrateur dans le documentaire. J'étais comme un chien enchaîné qui jappe après tout le monde.*»

Les symptômes

En effet, a souligné le président de la fondation, le D^r Yves Lamontagne, la dépression ne se manifeste pas de la même façon chez l'adolescent que chez l'adulte. Parmi les symptômes, le D^r Lamontagne note les troubles de comportement (un jeune habituellement timide devient exubérant, ou alors un extraverti se referme sur lui-

même), un désintérêt pour ses biens personnels qu'il lègue à des proches, des résultats scolaires qui chutent. «*On voit moins la tristesse, ajoute le D^r Lamontagne. Ce n'est pas comme chez les adultes, il y a moins de pleurs. Ça va toucher plus sur un mode non verbal que l'adulte qui peut dire: je souffre en dedans.*»

«*On ne l'a pas vu triste, raconte la mère d'un jeune suicidé dans le documentaire. On l'a vu enragé. Enragé noir, enragé bleu ou enragé rouge, faire des crises épouvantables de rage. Je l'ai vu pleurer une fois. Maman, je fais jamais ce que je voudrais. Je ne comprenais pas ce qu'il voulait dire, il ne savait pas comment dire ça.*»

Les causes du mal de vivre peuvent cependant être diverses. Outre la déprime passagère, l'anémie, le diabète, la mononucléose peuvent également expliquer le problème. Mais souvent, a souligné le D^r François Marenta, l'histoire familiale est marquée par des dépressions survenues au même âge. La dépression non traitée peut mener à l'alcoolisme et à la toxicomanie, des façons pour le malade de «*s'autotrainer*». Le médecin souhaite donc que les jeunes, leurs parents, les profs et même les médecins sachent dorénavant mieux reconnaître la dépression.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

100 • 199

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Achat-vente-échange

100 Visites libres

101 Propriétés à vendre

103 Condominiums et co-propriétés

105 Propriétés à revenus

115 Extérieur de Montréal

120 Laurentides

121 Cantons de l'est

125 Hors-frontières

130 Maisons de campagne

132 Chalets

134 Terres-fermes

135 Terres

150 Transactions diverses

151 Services immobiliers

Location

160 App. et log. à louer

164 Condominiums à louer

165 Propriétés à louer

175 Maisons de campagne à louer

176 Chalets à louer

200 • 299

IMMOBILIER COMMERCIAL

Achat-vente-échange

201 Propriétés commerciales

203 Propriétés industrielles

205 Espaces commerciaux

210 Commerces à vendre

220 Entrepôt (vente-location)

230 Gestion immobilière

Location

251 Bureaux à louer

259 Espaces comm. et ind. à louer

275 Locaux à louer

300 • 399

MARCHANDISES

301 Oeuvres d'art

303 Antiquités

313 Orfèvres

314 Bureaux

315 Téléphone

318 Mobilier de bureau et acc.

320 Ameublement

335 Bois de foyer

350 Animaux

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

100

VISITES LIBRES

PLATEAU 6 1/2, balcon-terrasse, 1 465 p.c., 4 pièces fermées, lumineux. 3768 Parc Lafontaine. Dim. 14-16h. 597-2615.

103

CONDOMINIUMS

CO-PROPRIÉTÉS

CHATEAU DECELLES 975 p.c., 2 balcons, garage. Vente par succession. Me. Fortin. (514)738-6984.

CONDO de luxe avec garage. Nouveau projet. 5555 Côte des Neiges, près Édouard-Montpetit. 1 à 2 c.c., près du métro Côte des Neiges. Occ. imm. À partir de 99.000\$. 353-3084.

PLATEAU (de Grand Pré). Rénové avec style, boiseries, balcon récent, bois franc, 135.000\$ (nég.). Agents s'abstenir. 288-4808.

PLATEAU, Rachel/Bordeaux, 2e, 8 pièces fermées, 2000 p.c., terrasse, ensoleillé, bois franc, belles fenêtres, chauff. gaz, eau chaude, conversion condo 1 an. 130.000\$ ferme. Agents s'abstenir. (514)527-0734.

PLATEAU, tout renové, 1.100 p.c. 3e, puits de lumière, boiseries. Fin nov. 125.000\$. 845-1439.

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

MONT-ST-GREGOIRE: Maison 1985 dans la montagne, 2 + 1 c.c., 2 s.b., beaucoup d'incl. Site tr. paisible, terr. 15.000 p.c. 102.000\$. (450)358-4070.

120

LAURENTIDES

Ste-Anne-des-Lacs charmé d'autrefois, boiserie, intimité, 13 p.c., gar. dble, serre, pisc., gr. terrain 35 min. pont Champlain. (450)293-5515.

MAGNIFIQUE DOMAINE, retré. Maison centenaire + bâtiments + étang, arbres fruitiers, 135 acres. Faut voir! Proprio (819)820-6601.

MONT SUTTON A vendre ou à louer, constr. 1984, 8 p.c., 2 s.b., vue splendide. Agents s'abstenir. (514)735-3104. (450)538-2461.

140

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

AHUNTSIC Urgent! Particulier cherche à acheter cottage dans quadrilatère, Ste-Laurent-Papineau-Sauvé-Goun. Pas d'intermédiaire. 239-0099

MONT SUTTON A vendre ou à louer, constr. 1984, 8 p.c., 2 s.b., vue splendide. Agents s'abstenir. (514)735-3104. (450)538-2461.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A MTL. Waverly (Liège), h. duplex, spacieux 5 1/2. Remis à neuf. (514)389-4524. 683-9903 (laissez message)

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 rénovers, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. À partir de 450\$. 683-4066.

DE LORIMIER-VILLERAY, 3 1/2, 1 mois gratuit, renové, entrée lav./séch., chauff. élec. Bois franc. 2e et 3e. 273-0064. 781-0282.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

JEANNE-MANCE/Laure, 2e, 6 pièces, renové, chauffé, eau ch. Entr. lav./séch. 850\$. 272-5683, 737-3563.

V.M.R. Luroux 7 1/2 encol. boiserie et bois franc, gr. balcon, foyer, pr. train. 1850\$/m (chauffé) 956-7440.

VILLE St-Laurent, haut duplex, grand 5 1/2 renové, puits de lum., 850 chauffé et élec. 1er sept. 747-6881

164

CONDOMINIUMS À LOUER

PLATEAU: Grand 4 1/2, 2 c.c. à c. foyer, stationnement. Semi meublé. (450)641-1929

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

AYLMER, 10 min. c.v. Ottawa et pentes de ski, maison meublée, cadre champêtre. 15 nov. au 15 fév. (819)882-0695.

MONTRÉAL - 3 c.c., 2 s.b., gar., bois franc, 3 étages, quartier tranquille. 1250\$/chauffé 253-2945; 862-3676

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

*** PARIS ***

XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, t. équipé, pour 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450)968-0262.

PARIS IXe, bel app. meublé, 65 m., 3e ét. calme, clair, équipé. Min. 6 mois. TV, tél. 6.000\$/m. 276-9817.

PARIS - MONT-PARNASSE et BASTILLE: Condos 2 1/2 sem. et longue durée. Grand et beau confort (514)352-1059.

Paris XVème, coin Lecourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9014.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue imprenable sur feu. Maison ou chalet. (514)842-2394.

176

CHALET À LOUER

ENTRÉE Brimont et Orford, jolie maison meublée, 3 c.c., foyer, 6 mois/année. 750\$/mois. (450)297-4721.

176

CHALET À LOUER

ENTRELACS, bord lac Pauzé (1h1/2 Mtl), 2 c.c., paisible. N.-f. 300\$/sem., 900\$/mois. 1(450)228-1507, (450)965-0994.

LANAUDIERE, chalet en bois rond, bord de l'eau, site exceptionnel, près réserve faunique. À la semaine. (450)835-2999.

PASSEZ LES FÊTES DU MILLENAIRE A ST-SAUVEUR. Chalet gr. confort, occupation 10, 9.000\$ (+ chauffage) pour 6 mois. (450)227-2754.

STE-AGATHE, bord lac des Sables, superbe chalet, 3 c.c., 3 s. de b., 1.000\$/sem. (514)522-5242.

192

ON DEMANDE À LOUER

CHERCHE À LOUER Jeune professionnelle cherche à louer un appartement 3 1/2 ou 4 1/2 ensoleillé avec poêle/frigo, balcon, plancher en bois près du parc Laurier ou à Outremont pour le 1er octobre. Téléphone soir: (514)485-5718.

ENTREPRISE spécialisée recherche app. ou condo meublé secteur Plateau, Centre-ville, Bern. Clientèle européenne, exécutif. Catherine 524-8344.

251

BUREAUX À LOUER

HENRI-BOURASSA/L'Acadie) Désire partager espace avec autres professionnels. Bureaux fermés, salle de conférence, stationnement. Libre. (514)335-9915.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 400 p.c. à 1.200 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

301

OEUVRES D'ART

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés. (450)466-8920.

JEAN-PAUL RIOPELLE Lithographies: "La chasse aux oies" 1 à 4. Certificat d'authenticité. (450)770-7253.

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

LIBRAIRIE d'expérience achète à domicile. Grand pouvoir d'achat. Mtl et région. (514)914-2142.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION... de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

325

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO DROIT - New Sohmer, # série 1205, Entièrement rénové. Excellent état. 1.500\$. (514)279-9407.

PIANO droit "BALDWIN". Bonne condition. 2.450\$. 259-4064(rép.).

PIANOS DE MARQUES PRESTIGIEUSES. Entièrement restaurés. Piano forte (514)931-2245.

335

BOIS DE FOYER

BOIS sec coupé hiver 98. Livraison 7 jours/sem. corde 4'x 8'. Meilleur prix. (450)831-4044.

450

EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS Vers le français. Français impeccable. Diplôme universitaire. Expérience. Word Perfect/MS Word 43.000\$+ par année. Traductions doivent être effectuées à nos bureaux de TORONTO (416)975-5252 poste 305.

501

OCCASIONS D'AFFAIRES

TELEPHONES PUBLICS À VENDRE! Réussite financière assurée. Revenu potentiel de 250.000\$/par année. Investissement minimal requis de 9.600\$. Le retour sur votre investissement est garanti. Pour investisseurs sérieux seulement. Demandez notre trousse d'information avec vidéo gratuit au 1-800-253-9779 (24 hrs sur 24). Membre des Bureaux canadien et américain des affaires. Compagnie entièrement canadienne.

529

SERVICES PROFESSIONNELS

GESTION de carrière artistique. Préparation de dossiers professionnels: diffusion, financement, etc. Sylvie Rochette. 450.671.9465.

SERVICE CONFIDENTIEL D'EVALUATION, manuscrits tous genres: lecture, correction, révision, suivi. Expérience reconnue, prix raisonnables. (514)858-0535.

530

COURS

COURS DE PIANO Adultes-enfants Formation musicale complète Enfants 4-6 ans Privé ou semi-privé Méthode dynamique M.A.P.M.Q. 20 ans d'expérience 387-4490

ALLEMAND, MATH. Tous niveaux. Prof. qualifié (514)483-9285.

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. 1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ECRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

COURS DE FLUTE A BEC, tous les âges, prof. diplômé U. de M., aff. Vincent d'Indy. Métro J. Talon. 455-0352.

540

SANTÉ

DR FAIERSTEIN - Godin spécialisée en médecine homéopathique. Arthrite, rhumatisme, allergie, névralgie, maladies chroniques. 342-1123.

546

CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

MEDIUM de réputation mondiale du Tibet! 2 jours seulement! Découvrez votre avenir et la vérité au delà! 1(900)451-5554. 2.995\$/mn.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

ENTREPRENEUR QUALIFIÉ, 20 a. d'exp. Rénovations générales, déneig. toitures. 983-3432.

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, pon

• LES ACTUALITÉS •

L'organisation radicale recrute des fiers-à-bras à Toronto

La Jewish Defence League prépare son arrivée à Montréal

Recrutement de fiers-à-bras à Toronto, conférence annoncée en octobre à Montréal: la Jewish Defence League s'organise. À partir de Toronto, la Jewish Defence League, ce groupe extrémiste prônant la violence physique en réaction aux actes antisémites, prépare d'une étrange manière son entrée en scène en terre montréalaise.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

De petites nouvelles de la Jewish Defence League?

Depuis la mi-août, l'organisme fait publier dans le *Toronto Sun* des annonces pour recruter des fiers-à-bras. À Montréal, le président américain de la Jewish Defence League (JDL) viendra en octobre donner une conférence pour sensibiliser la population juive aux dangers qui la guetteraient.

Le 18 août dernier, *Le Devoir* annonçait l'intention du président de la JDL, Irv Rubin, d'ouvrir des bureaux à Montréal. Selon les sources de ce Californien d'origine montréalaise, cette démarche était présumément rendue nécessaire par l'antisémitisme rampant d'une certaine gauche souverainiste.

Les réactions aux propos et aux intentions de M. Rubin n'avaient pas tardé. Le Congrès juif avait rappelé que le Québec est la province la moins antisémite de tout le Canada. La communauté séparade avait renchéri et souligné que le Québec est

une terre de tolérance où la JDL n'avait pas sa place.

Le message s'est rendu en haut lieu, et le président américain de la JDL, Irv Rubin, a compris qu'il lui faudrait dans un premier temps faire œuvre d'éducation et «expliquer sa démarche à la communauté juive, qui ne manquera pas de nous appuyer».

Pour l'organisation de la conférence, prévue en octobre, et l'entrée en scène à Montréal, Irv Rubin s'en remet à son homme de confiance torontois, Merr Halevi.

À Toronto, M. Halevi a jusqu'ici concentré son action avec la publication d'une annonce dans le *Toronto Sun* (à trois reprises, dont le 30 août) et dans des publications juives locales. «Les crimes haineux sont en hausse, peut-on lire, Aidez-nous à écraser la haine et la bigoterie.»

Un «accompagnement»

«L'objectif est d'accompagner les membres de notre communauté lorsqu'ils se rendent à diverses activités», explique M. Halevi, propriétaire d'une entreprise qui fait dans «la sécurité». Il

dit par ailleurs avoir suivi en Israël une formation dans la lutte contre le terrorisme et se targue d'être membre de la JDL depuis 1978.

La section torontoise se résume dans l'immédiat à une boîte postale et à un local qui servira de base d'entraînement aux hommes qui auront offert leurs services comme gardes du corps pour des juifs en danger.

Mais à quoi bon viser Montréal puisque les juifs eux-mêmes disent ne pas être importunés ici? «En temps de paix, il faut être sur le pied de guerre, toujours», estime M. Halevi. Et les néonazis, de plus en plus actifs, sont tout près.

Selon M. Halevi, la communauté juive devra comprendre qu'elle n'a rien à craindre de l'arrivée de la JDL, dont le seul but est de la protéger.

Julien Bauer, professeur de sciences politiques à l'UQAM et spécialiste des questions juives, voit dans la résurgence de la JDL une tentative désespérée de renaitre de ses cendres. «A New York, il fut un temps où la JDL était applaudie dans la rue. C'était l'époque où la classe moyenne fuyait le Bronx pour y abandonner les juifs âgés et sans moyens», raconte M. Bauer.

En allant chercher leurs chèques de pension à la banque, quantité de juifs se faisaient alors attaquer par des voyous racistes et la police demeurait indifférente au problème. La JDL avait alors mis sur pied un système d'accompagnement de ces personnes

âgées, initiative qui n'alla pas sans multiplier les affrontements violents.

C'était aussi l'époque du président fondateur, Meir Kahane. «Kahane était un être extrêmement charismatique qui savait prendre les gens par les sentiments», poursuit M. Bauer. C'est lui qui a inventé le slogan «Never Again» que l'on voit partout sur les pancartes aujourd'hui.

Un vide à la tête

L'assassinat de Kahane, en 1986, par la même cellule terroriste coupable de l'attentat du World Trade Center laissa un vide à la tête de la JDL que personne n'est vraiment parvenu à combler depuis. «Chose certaine, son sens de l'organisation est plutôt douteux! Si j'étais à la tête d'un tel groupe, je ne recruterais certes pas des fiers-à-bras dans les journaux», note M. Bauer. Tout ce qu'ils gagnent, c'est de voir leurs rangs infiltrés par des policiers!

Ces dernières années, la JDL s'est surtout illustrée dans le débat sur les biens usurpés aux juifs et détenus dans les coffres des banques suisses. Parmi les faits d'armes récents de la JDL, on note par ailleurs une apparition à l'émission-choix *Jerry Springer* face à des membres du Ku Klux Klan. Pour le reste, la JDL qui invite les juifs américains à s'armer pour assurer leur défense, a un site Internet très élaboré, farci de littérature haineuse.

Jugement de la Cour suprême

Les grévistes ont le droit de distribuer des tracts hors des lieux de travail

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour suprême a rendu hier deux jugements favorables à des travailleurs, l'un portant sur un cas de discrimination sexuelle, le second sur une atteinte à la liberté d'expression.

Dans cette dernière affaire, le plus haut tribunal du pays a rendu un verdict unanime qui rend invalides les lois interdisant à des grévistes de distribuer des tracts hors des lieux de travail.

Grâce à cette décision, les syndicats détiennent désormais un atout de plus lors de leurs prochaines négociations: ils peuvent non seulement accroître la pression auprès de l'employeur mais influencer les clients et les fournisseurs de l'entreprise.

«Il est évident que les travailleurs partout au pays bénéficieront de ce jugement», a commenté le directeur canadien des Travailliers unis de l'alimentation et du commerce, Tom Kukovica. Le droit fondamental de liberté d'expression de tous les Canadiens est renforcé de façon appréciable, et les droits des travailleurs sont également renforcés par la décision.

La bataille juridique a commencé en 1992 quand des employés en grève d'un magasin K-Mart de l'île de Vancouver se sont mis à distribuer des tracts dans d'autres succursales de la chaîne à Vancouver même. L'en-

treprise a répliqué en obtenant une injonction de la cour interdisant une telle activité.

Les TUAC ont donc décidé de contester les lois de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick limitant aux seuls lieux de travail la distribution de tracts syndicaux.

Les avocats du syndicat soutenaient que ces lois constituaient une trop grande restriction à la liberté d'expression, ce dont a convenu le juge Peter Cory, auteur du jugement de la Cour suprême. «Distribuer de tracts à des consommateurs, ce n'est pas faire un piquet de grève. C'est une façon de persuader le public de faire des gestes, et ça se fait en tenant un discours rationnel et informé, ce qui est l'essence même de la liberté d'expression.»

Chez les pompiers

Par ailleurs, une employée des services de prévention des feux de forêt en Colombie-Britannique a été rétablie dans ses fonctions, avec pleine compensation salariale, après avoir été congédiée en 1994 faute d'avoir réussi un test d'endurance physique.

La Cour suprême a statué que l'employée Melorin, 33 ans, avait été victime de discrimination sexuelle.

C'est la première fois que le tribunal rend une décision dans une telle cause à la lumière de la Charte canadienne des droits de la personne.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALGÉE, NO. 500-22-013576-997, Diesel Roux & Fils Inc., Partie demanderesse -vs- Transport Guy Geoffroy Inc., Partie défenderesse. Le 21ème jour de septembre 1999, à 10h00, au 5155 Champ d'Eau, St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de justice les biens et effets de Transport Guy Geoffroy Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur pour remorque, no de série: 1HSJY62RXJH566453 & acc. Conditions: ARGENT OU CHEQUE VISE. GAUCHER HUISSIERS, 10 St-Jacques, # 501, Montréal, QC H2Y 1L3. Tél. (514) 286-1600.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALGÉE, NO. 500-22-033859-998, BANQUE TORONTO DOMINION, Partie demanderesse -vs- ALAIN MENARD, Partie défenderesse. Le 21ème jour de septembre 1999, à 10h00, au 482, CYP LAFONTAINE, QC, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de ALAIN MENARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Oldsmobile Cutlass Supreme SL, 1994, 4 portes, bleue, 1 vidéo VHS de marque Sears & acc., 1 téléviseur de marque GE noir & acc., et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON huissier du district de Montréal-Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414 - Fax. 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO. GST-1836-99, REVENU CANADA DOUANE & ACCISE POUR MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- 9009-6504 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22/09/99 à 10h00 au 590, boul. Labelle, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9009-6504 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, soit: Equipements & accessoires de bar, mobilier de chambre de motel, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 8 septembre 1999, ALAIN TRUDEL, huissier de justice, PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 500-12-248665-998, COUR SUPÉRIEURE, FRANÇOIS LEBLANC PRÉSENT GREFFIER, CHANDER MOHAN JOSHI, Partie demanderesse -vs- RAJANI, Partie défenderesse.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à la partie défenderesse de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, 4 portes, bleue, 1 vidéo VHS de marque Sears & acc., 1 téléviseur de marque GE noir & acc., et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON huissier du district de Montréal-Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414 - Fax. 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

ORDRE est donné à la partie défenderesse, CHARLES HALLE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse, CHARLES HALLE.
Lieu: Montréal
Date: 10 juin 1999
MICHEL MARTIN

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
AVIS est par les présentes donné par Paul Gingras, en sa qualité de liquidateur de la succession de FLORE-AIMEE EMOND, que l'inventaire successoral a été dressé et qu'il peut être consulté par les intéressés chez M. Micheline Quéllette, notaire, 4201 rue Sainte-Catherine est, à Montréal.

AVIS PUBLIC
CRÉDIT BELLECHASSE INC. à titre d'agent de renseignements personnels recueille et détient des données personnelles ou financières sur des individus et transmet à ses clients des rapports sur leur solvabilité.

Il est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous, dans le cas échéant de le consulter et de le faire corriger en écrivant à: Michel Hamel, 10824 Saint-Hubert, Montréal, Qué. H2C 2J2, (514) 383-0036

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-247465-994, COUR SUPÉRIEURE, PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BARBARA DANUTA WOLAK, Partie demanderesse -vs- CHARLES HALLE, Partie défenderesse. ASSIGNATION



Province de
Québec
Ville de
Carignan

Ville de Carignan

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION VILLE DE CARIGNAN, scrutin du 7 novembre 1999.

Je, Jean Lacroix, président d'élection, donne aux électeurs de la Ville de Carignan, l'avis suivant:

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidats:
 - Le poste de maire
 - Les postes de conseillers des districts électoraux numéros 1 à 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau du président d'élection, aux jours et aux heures suivants:
 - du 10 septembre 1999 au 15 octobre 1999, du lundi au vendredi pendant les heures normales d'ouverture, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

De manière particulière, le dernier jour pour recevoir les déclarations de candidature, soit le vendredi 15 octobre 1999, le bureau sera ouvert de 8h30 à 16h30 et ce, de façon continue.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 7 novembre 1999 de 9h00 à 19h00 et un vote par anticipation sera tenu le 31 octobre 1999 de 12h00 à 20h00.

4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection: Madame Madeleine Latour.

5. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:

Bureau du greffier
2555 chemin Bellevue, Carignan
(450) 658-1066

Le présent avis a été donné à Carignan, le 9 septembre 1999.

Le président d'élection,
Jean Lacroix

social et principal établissement pour la Province de Québec, dans les Cité et District de Montréal, au 1155 René-Lévesque Ouest, H3C 3B2
Requérante

ENVIRONNEMENTS ARVIDAL INC., une corporation dûment constituée ayant autrefois eu son siège social au 1, rue Sherbrooke Est, dans les Cité et District de Montréal, Province de Québec, H2X 3V8
Intimée

A: ENVIRONNEMENTS ARVIDAL INC.
Prenez avis que les procureurs de la Requérante ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 1 rue Notre-Dame est, Montréal, une copie d'une Requête de Bene Esse en délaissement forcé de prise en paiement entreprise contre vous.

De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de déposer une Comparution au dossier de la Cour dans les dix (10) jours de la publication du présent Avis, la Requérante procédera à obtenir jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite, le 23 septembre 1999, à 9h00, en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal, le 8 septembre 1999

FRANÇOIS LEBLANC
Greffier adjoint

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de GÉRALD METIVIER, en son vivant domicilié au 2141 boul. Henri-Bourassa est, appartement 4, à Montréal, Québec, survenu le 30 juin 1999, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice de la succession, Mariette METIVIER, le 8 septembre 1999, devant Me Chantal HETU, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Chantal HETU, notaire, sise au 1298 rue Bélanger est, Montréal, Québec, H2S 1H9.
Donné ce 8 septembre 1999

PRENEZ AVIS QUE Lise, Marie, Carmen THIBAUT domiciliée au 60, rue William Paul, appartement 608 à Verdun, Qc, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de THIBEAULT et ses prénoms pour Lyse et Carmel.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS: par les présentes, que la compagnie «9059-3229 QUÉBEC INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 26 août 1999
Waleed Al Ghafari, président

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie Gestion Village Archimède Ltée, ayant son siège social au 5055, Métropolitain Est, Bureau 200, à Montréal, province de Québec, H1R 1Z7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
St-Léonard, le 10 septembre 1999
Serge M. Racine, avocat, M. Fisc. Procureur de la compagnie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Aliénation de biens immobiliers ou autres

AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours des mois d'avril, mai, juin et juillet 1999, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur des personnes, compagnies ou organismes mentionnés ci-dessous, aux prix indiqués en regard de leur nom, les biens immobiliers ou autres suivants:

Avril:

- 1.- terrain d'une superficie de 69 356,2 pieds carrés, situé en façade du boulevard Henri-Bourassa, à l'est de la 26e Avenue, à l'intérieur du parc industriel Armand-Bombardier, constitué du lot 1 279 383 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies - Les Industries Trident Inc. - 242 750 \$;

- 2.- emplacement situé au nord-ouest de la rue Saint-Antoine et au nord-est de la rue Saint-Philippe, avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 4235, rue Saint-Antoine Ouest - 9075-4391 Québec inc. - 45 000 \$;

- 3.- deux parcelles de terrain d'une superficie de 75 500 pieds carrés, situées au nord de la rue Sherbrooke, à l'est du boulevard Langelier, à l'intérieur des limites du Cimetière de l'Est de Montréal, constituées de deux parties du lot 184-1295 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe - Le Repos Saint-François-d'Assise - 150 000 \$;

- 4.- terrain vague d'une superficie de 47 870,4 mètres carrés, situé dans le Technoparc, entre le prolongement des rues Carrie-Derrick et Marc-Cantin, au sud-ouest de la rue Fernand-Séguin, constitué des lots 5-18 et 5-19 du bloc 5 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Anne) - Cité du Cinéma (MEL) inc. - 77 293,43 \$;

Mai:

- 1.- isières de terrain situées dans l'ancienne emprise de la voie de service du boulevard l'Acadie, entre les rues Legendre et Antoine-Barbeau, constituées du lot 351-193 et d'une partie des lots 351-162 (rue fermée), 351-192, 351-194, 351-196 à -199, 351-239 à -242, 351-526 à -534 (rue fermée) du cadastre de la Paroisse Saint-Laurent - Barchester Canada inc. - 30 765 \$;

- 2.- terrain d'une superficie d'environ 3 126 pieds carrés, situé au sud-ouest de la rue De Bullion et au sud-est de la rue De Boisbriand - Karka Realities inc. - 50 000 \$;

- 3.- emplacement d'une superficie de 6 728,7 pieds carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin, entre la 66e Avenue et

la 68e Avenue, constitué du lot 64 et d'une partie du lot 65 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies - Monsieur Felice Vaccaro - 33 650 \$;

4.- parcelle de terrain vague d'une superficie de 933,2 mètres carrés, située au nord-est de la rue Duke, entre les rues Saint-Maurice et Notre-Dame Ouest, composée d'une partie du lot 1 179 704 du cadastre du Québec - 3360636 Canada inc. - 401 800 \$;

5.- terrain d'une superficie de 219 013,99 pieds carrés, situé à l'ouest de la rue Carrie-Derrick et au nord de la rue Fernand-Séguin, sur le site du Technoparc, constitué du lot 5-16 du bloc 5 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Anne) - Société immobilière Partech inc. - 65 704,20 \$;

Juin:

- 1.- terrain situé au sud-ouest du boulevard Pie-IX, entre les boulevards Industriel et Robert, composé d'une partie des lots 364-2001, 365-500 et 365-506 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet - 3128393 Canada inc. - 120 223,89 \$;

- 2.- deux emplacements, le premier situé à l'angle sud-est du boulevard Perras et de la 42e Avenue, constitué du lot 1 074 909 du cadastre du Québec - Madame Juliette Girard - 19 250 \$, le deuxième situé à l'angle sud-est des boulevards Perras et Rivière-des-Prairies, constitué d'une partie des lots 87-23 et 87-24 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies - Madame Juliette Girard - 19 500 \$;

- 3.- emplacement d'une superficie de 106 061 pieds carrés, situé sur le coin sud-est des rues De Liège Ouest et Jeanne-Mance, composé des lots 640-64 et 67, 642-763 et 784 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, avec la bâtisse dessus-érigée portant le numéro 288, rue De Liège Ouest - 2960-9419 Québec inc. - 400 000 \$;

Quellet:
terrain d'une superficie de 5 525 pieds carrés, situé du côté est de la 32e Avenue, au nord de la rue Victoria, constitué des lots 199-152 à -155 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles - Groupe immobilier N.J.M. inc. - 21 000 \$.

Montréal, le 10 septembre 1999

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

DONNEZ À QUELQU'UN UNE DEUXIÈME CHANCE!

Discutez du don d'organes avec votre famille.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

Transports
Québec

Québec

APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

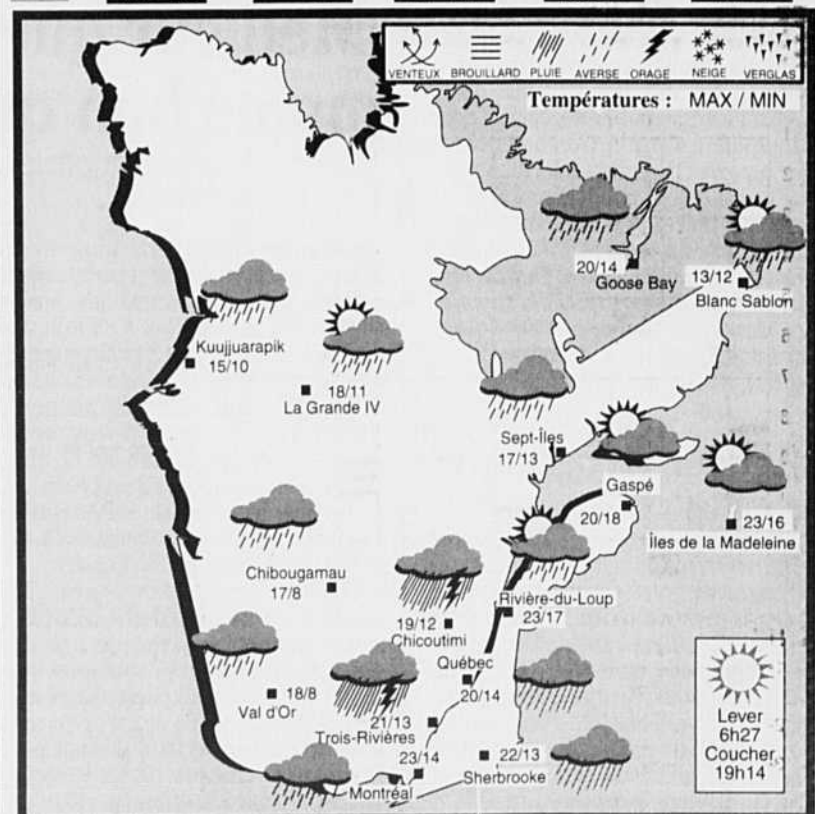
AVIS DE MODIFICATION À LA PARUTION DU 31 AOÛT 1999

APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX LIÉS AU DÉNEIGEMENT ET AU DÉGLAÇAGE DE ROUTES

Contrat no : 5172-99-4504 QN DEVRAIT LIRE : Contrat no : 5172-99-4504-R pour commander les documents : Dénigement et déglacage (matériaux inclus) de la route 335, au début du pont David dans la ville de Laval, jusqu'à la limite de St-Lin paroisse et ville des Laurentides, (CEP des Milles-lies, Blainville et Masson), de la route 337, dans Terrebonne et La Plaine incluant deux bretelles de l'autoroute 640 (CEP Terrebonne et Masson), dans Terrebonne ainsi que la route 344, à partir du boulevard de Gaulle à la limite de Lorraine et Bois-Des-Filion jusqu'à la limite de Bois-Des-Filion et Terrebonne (CEP Blainville). Longueur physique : 41,39 km. Longueur pondérée : 51,47 km.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 23	min 14	max 22	10/24	11/24



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	*Samedi	Dimanche	Lundi
	max 24	min 11	max 21	12/24	13/24

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 24	min 11	max 21	12/24	13/24

Météo-Conseil

Environnement Canada

1 900 565-4455

Frais applicables
La météo à la source



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

Chantiers : rien à signaler

Ottawa (PC) — Le nombre des logements mis en chantier au Canada est demeuré essentiellement le même en août (147 400) qu'en juillet (147 000), a rapporté hier la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les mises en chantier de logements collectifs ont grimpé de 10,6 % dans les centres urbains pour atteindre 53 000 tandis que celles des maisons individuelles s'établissaient à 72 000, en baisse de 6,1 %. Compte tenu des tendances récentes en ce qui a trait à la croissance de l'emploi, aux taux hypothécaires et à la migration, l'activité devrait se poursuivre au même rythme pendant le reste de l'année et devrait même dépasser le total de 137 439 enregistré en 1998, prédit la SCHL. Dans les zones urbaines du Québec, 16 600 logements ont été mis en chantier, soit une diminution de 6,2 %. Le nombre des mises en chantier de logements individuels a chuté de 6,7 % pour atteindre 9800 tandis que celui des logements collectifs a été de 6800, un recul de 5,6 %. À Montréal, le nombre des mises en chantier a chuté à 9200. Dans l'ensemble de l'Ontario, les mises en chantier ont augmenté de 1,1 % le mois dernier pour atteindre le chiffre de 61 800, contre 61 100 en juillet.

La Caisse de dépôt en Acadie

(Le Devoir) — La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé hier l'expansion de son réseau d'affaires Accès Capital en territoire acadien. Pour ce faire, on a procédé à l'ouverture à Moncton du bureau Accès Capital Acadie, qui dispose d'un capital initial de dix millions. «Une société d'investissement comme la caisse doit être présente là où les entreprises se trouvent afin d'y repérer les initiatives des entrepreneurs», peut-on lire dans le communiqué. Accès Capital Acadie investira directement dans les PME des montants allant de 50 000 à 750 000 \$. Les PME ayant des besoins excédant 750 000 \$ pourront également bénéficier des services et des produits financiers offerts par la caisse et ses filiales.

Sears s'intéresse aux magasins Eaton

Toronto (PC) — Le dirigeant de Sears Canada, Paul Walters, a reconfirmé qu'il est intéressé à faire l'acquisition d'un certain nombre — probablement une quinzaine — de magasins Eaton. M. Walters a refusé de préciser le nombre exact des magasins actuellement dans sa mire, mais une source des milieux immobiliers a indiqué au quotidien *Toronto Star* que la chaîne logerait du côté des points de vente situés dans les centres-villes de Montréal, Toronto et Vancouver.

Transcontinental lorgne Plesman

(Le Devoir) — Publications Transcontinental a conclu une entente de principe visant l'acquisition de Plesman Communications. Fondée en 1974, Plesman publie sept titres dont Computing Canada, Computer Dealer News et Direction Informatique. Le tirage de ces publications varie entre 18 000 et 37 000 exemplaires. «Avec cette acquisition, Publications Transcontinental devient l'un des plus importants éditeurs spécialisés au Canada avec un total de près de 40 titres de langue anglaise et de langue française», a souligné l'entreprise éditrice.

Kruger va agrandir

(Le Devoir) — Le vice-premier ministre Bernard Landry a annoncé hier une contribution remboursable de 7,3 millions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'un nouveau projet d'investissement à l'usine Kruger de Bromptonville, en Estrie, qui emploie 470 personnes. Kruger entend y investir 51,3 millions afin d'augmenter sa capacité de production et d'optimiser ses installations de désencrage et de fabrication de papier journal.

Fido offre plus de minutes

(Le Devoir) — Microcell Solutions a annoncé hier une amélioration de son service SCP Fido. Le nouveau forfait «20 \$/200: avec 200 minutes par mois» offre le plus grand nombre de minutes «en tout temps» pour 20 \$ au Canada. Il offre deux fois plus de minutes qu'avant et deux fois plus de minutes que tout autre forfait à 20 \$ sur le marché», a soutenu Microcell. De plus, les clients de Fido qui souscrivent au forfait de 40 \$ par mois pour 400 minutes ou de 100 \$ par mois pour 1000 minutes verront dorénavant leurs minutes inutilisées reportées automatiquement au mois suivant.

Contre l'offre d'acquisition et le projet de fusion d'Onex

Les pilotes d'Air Canada partent en campagne

Le président du conseil de l'Association des pilotes d'Air Canada, Jean-Marc Bélanger, a annoncé hier, en conférence de presse, que le services de la firme Keilin et Cie avaient été retenus afin d'appuyer leurs efforts dans l'établissement d'une réplique à l'offre d'Onex.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'Association des pilotes d'Air Canada a réitéré qu'elle fera partie de la contre-offensive. Seul syndicat à ne pas avoir, dans son membership, des employés des deux transporteurs visés par l'offre d'Onex, il entend s'opposer de toutes ses forces aux intentions de la société d'investissement torontoise spécialisée dans les opérations de prise de contrôle hostiles. Retenant également la thèse du contrôle de facto qu'exercerait American Airlines sur la «nouvelle Air Canada», l'association est claire: «Avec le scénario proposé, il en résulterait un transporteur en difficultés financières, lourdement endetté. En fait, avec ce scénario, seules Onex et American Airlines feraient l'argent.»

Du même souffle, le président du conseil de l'Association des pilotes d'Air Canada, Jean-Marc Bélanger, a annoncé hier, en conférence de presse, que le services de la firme Keilin et Cie avaient été retenus afin d'appuyer leurs efforts dans l'établissement d'une réplique à l'offre d'Onex. Cette firme spécialisée «est la meilleure au monde dans son domaine. Elle a piloté les trois plus grosses transactions au monde. Elle est derrière le montage qui a permis aux employés d'United Airlines de prendre une participation de 51 % dans leur compagnie», a résumé M. Bélanger, qui a lancé: «On veut créer un front commun. On part en campagne!» Au cours de cette campagne, les membres de l'association des pilotes seront consultés sur la marche à suivre. On tentera également de mobiliser les autres employés d'Air Canada. «Il y a probablement une dizaine de chemins qui s'ouvrent devant nous. Keilin nous aidera à emprunter la bonne voie. Nous n'écarterons aucune possibilité à ce stade-ci.»

M. Bélanger a déjà, au cours d'entretiens antérieurs avec *Le Devoir*, souligné qu'une réplique à Onex-American Airlines ne devrait pas nécessairement impliquer que l'on passe en d'autres mains étrangères», faisant ici référence aux solutions déjà avancées et faisant appel aux ressources de Lufthansa ou d'United Airlines. «Mais je le répète, nous n'écarterons rien.» Il semble cependant privilégier la for-



Jean-Marc Bélanger

mule United Airlines, dont la propriété est passée entre les mains des employés avec l'appui d'une banque d'affaires et au prix de concessions salariales. L'association «veut voir une restructuration de l'industrie du transport aérien qui permettra de conserver le contrôle de l'industrie au Canada. Nos pilotes s'affirment qu'ils veulent conserver le Canada dans Air Canada», a renchéri M. Bélanger.

Se demandant comment il se fait que les partis d'opposition n'aient pas encore exigé une reprise des travaux à la Chambre des communes afin de débattre publiquement de ce dossier et de l'appui tacite du gouvernement libéral à la proposition du tandem Onex-

American Airlines, Jean-Marc Bélanger a rappelé que «la plus grande partie du financement [soit les trois quarts du milliard requis] est fournie par la société-mère d'American Airlines, AMR. Les pilotes d'Air Canada pensent que ce serait faire preuve de naïveté de croire qu'AMR n'exercerait pas son autorité et n'aurait pas d'influence sur la compagnie fusionnée et, par son intermédiaire, sur l'ensemble de l'industrie aérienne canadienne». Il n'y a donc plus qu'Onex pour continuer à prétendre qu'American Airlines ne joue qu'un rôle effacé dans cette reconfiguration de l'industrie canadienne de l'aviation civile. «Nous intensifions notre campagne», a pour sa part souligné Dave Ritchie,

vice-président canadien de l'Association internationale des machinistes (AIM). «Il est temps que le gouvernement se rende compte que les membres de l'AIM et les voyageurs en général ne demeureront pas inactifs devant la migration de l'industrie du transport aérien vers le sud, conséquence de l'inertie du gouvernement face aux problèmes que connaît l'industrie. Nous mettons tout en œuvre pour conserver la vitalité du secteur du transport aérien au Canada.»

M. Ritchie a ajouté, dans son communiqué, que «la dernière chose que nous voulons est que le réseau aérien ferme ses portes au pays [...] Or le gouvernement semble se ranger du côté d'une poignée d'actionnaires». Ce syndicat s'est prononcé par vote, la semaine dernière, en faveur d'une grève illégale le 27 septembre qui aura pour conséquence de clouer au sol les avions des deux transporteurs. M. Ritchie a demandé aux membres canadiens de l'AIM, hier, de «mobiliser leurs troupes respectives».

Plus de 5000 emplois perdus

De son côté, Jean-Marc Bélanger tenait sa conférence de presse hier après avoir rencontré, la veille, le président du conseil d'Onex, Gerald Schwartz. La rencontre a été cordiale, dit-on, mais M. Schwartz aurait affiché une méconnaissance du fonctionnement de l'industrie. Quant au nombre d'emplois devant être perdus, évalué à 5000 dans le scénario d'Onex, «M. Schwartz a reconnu que ce nombre n'était qu'une estimation. Il n'a pu garantir qu'il ne sera pas supérieur, au même titre qu'il n'a pu répondre à nos questions portant sur la nature du contrôle qui serait exercé» sur la nouvelle Air Canada, a résumé M. Bélanger.

Car si Onex parle de pertes de 5000 emplois, la très grande majorité des experts optent plutôt pour quelque 10 000 emplois perdus découlant d'une faillite de Canadian ou d'une fusion entre les deux transporteurs. De plus, et même si le malade est Canadien International, dans le scénario d'Onex, ce sont essentiellement les employés d'Air Canada qui écopent, le regroupement s'articulant autour d'une fusion des listes d'ancienneté. Depuis que Canadien est passé entre les mains d'American Airlines, en 1994, les effectifs chez Air Canada sont passés d'un creux d'environ 18 000 à 22 000 alors que ces effectifs sont demeurés stables chez Canadien. «Au chapitre des pilotes, Air Canada en a embauché près de 800 depuis 1995, dans la foulée de l'expansion transfrontalière d'Air Canada sous l'impulsion de l'«open skies». Ce sont les pilotes ayant le moins d'ancienneté qui subiront les mises à pied», a précisé Jean-Marc Bélanger, qui préside une association de 2200 pilotes.

Les nerfs à fleur de peau

Air Canada se trouve dans le collimateur d'American Airlines

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Chef financier d'American Airlines appelé à devenir le président de la «nouvelle Air Canada»... Déchirement syndical chez les agents de bord, silencieux jusqu'ici... Contestation du double rôle de la Banque Royale, principal créancier de Canadien International, aux côtés d'Onex... Les nerfs sont à fleur de peau depuis que la société d'investissement torontoise, appuyée par American Airlines, a placé Air Canada dans sa mire.

L'émotion et la nervosité chez les opposants à l'offre d'Onex-American Airlines augmentent de jour en jour. L'intensité est telle que tout, même les rumeurs, devient dénonciation. L'une des dernières rumeurs veut qu'Onex aurait déjà déniché la personne qui présidera la destinée de sa «nouvelle Air Canada», recrutée parmi la haute direction d'American Airlines. De sources fiables du côté américain, il faudrait d'ailleurs accorder foi à cette rumeur. Mardi dernier, après la fermeture des marchés, Michael Durham, chef financier d'American Airlines et chef de la direction de Sabre, propriété d'AMR (société-mère d'American Airlines), a annoncé sa démission, sans préciser ses plans. Les rumeurs envoient M. Durham — un des favoris du président du conseil d'AMR, Robert Crandall, déjà partenaire influent d'Onex — à la tête du nouveau transporteur issu de la fusion d'Air Canada et de Canadien que projette Onex.

Parmi les autres données alimentant les conversations, on n'a d'eux, depuis quelques jours, que pour le rôle joué par la Banque Royale dans ce dossier. La Royale est l'un des principaux créanciers de Canadien,

avec des engagements qui atteignent la somme estimée de 500 millions lors du passage de Canadien au sien d'American Airlines, en 1994. Or la filiale Trust Royal aurait, selon le *Globe and Mail*, vu deux de ses fonds d'investissement — retenu au total environ 2,5 % des actions d'Air Canada — appuyer la démarche d'Onex devant les tribunaux. Onex, qui retient 5 % des actions d'Air Canada accumulées à un cours moyen estimé à 5,50 \$, veut forcer le conseil d'administration d'Air Canada à tenir une assemblée extraordinaire des actionnaires dans le cadre de l'actuelle période d'impunité de 90 jours. La Royale se défend des accusations de conflits d'intérêts potentiels qu'alimente cette double position.

Enfin, les déchirements feraient rage au sein du syndicat représentant les agents de bord des deux transporteurs. Particulièrement silencieux jusqu'ici alors que tous les autres syndicats touchés ont déjà annoncé leurs couleurs face à Onex, cet immobilisme en irriterait plus d'un. A un point tel que des séances intensives de maraudeage visant un changement d'affiliation se multiplient. Regroupés sous le Syndicat canadien de la fonction publique au sein de la Division du transport aérien, les agents de bord seraient courtisés par les TCA, également affiliés au FTQ. Une réunion en ce sens serait tenue aujourd'hui. Mais ce transfert entre syndicats affiliés à la FTQ ne ferait pas le bonheur des agents de bord employés d'Air Canada, qui n'apprécient guère la prise de position conciliante du président des TCA, Buzz Hargrove, face au projet d'Onex.

Les nerfs sont vraiment à fleur de peau.

Cours intensifs en fusions et acquisitions

En retenant les services de la banque d'affaires Keilin & Cie, l'exécutif de l'Association des pilotes d'Air Canada en profite pour suivre une formation accélérée en fusions et acquisitions. Un volet particulier porte sur la façon de faire d'Onex. Le tandem Onex-American Airlines a d'importants obstacles à surmonter pour parvenir à ses fins mais la feuille de route de la société torontoise spécialisée en prises de contrôle hostiles est éloquent.

«On dit que sur les 44 opérations de prise de contrôle qu'elle a menées, Onex en a réussi 43. La seule qu'elle a laissée échapper, c'est Labatt», a souligné une source de l'industrie sous le couvert de l'anonymat. Mais pour se sortir des griffes d'Onex, Labatt n'a eu d'autre choix que de s'en remettre à un chevalier blanc, le brasseur belge Interbrew, non pas sans avoir préalablement lutté de toutes ses forces en menant à Onex une guerre rangée devant les tribunaux. Pile empoisonnée, contestation devant les tribunaux, préparation d'une contre-offensive... Le dossier Air Canada comporte un petit air de déjà vu pour Onex.

De nombreux obstacles, en apparence insurmontables, se dressent pourtant sur la route d'Onex. «Il ne faut toutefois pas penser que la présence d'Onex dans ce dossier est improvisée. Son président du conseil, Gerald Schwartz, a bien indiqué au moment de l'annonce de son offre que cela faisait deux mois qu'il en discutait avec Canadien International [et American Airlines]. Ils n'ont pas été surpris par les retournements possibles», a ajouté cet observateur.

Parmi les obstacles à surmonter, on pense immédiatement au prix offert, qui n'a pas été modifié dans le prospectus. A 8,25 \$ l'action d'Air Canada, l'offre se situe bien en deçà de la valeur marchande, qui passait hier, en fermeture, à 10,70 \$, en hausse de 1,10 \$ par rapport à la veille. Et bien en deçà de l'évaluation faite par le courtier américain Warburg Dillon Read, qui chiffre à 15 \$ la valeur fondamentale de l'action d'Air Canada et qui recommande aux actionnaires de ne pas déposer leurs actions en contrepartie de l'offre d'Onex.

Deuxième obstacle: la règle qui empêche tout individu, ou groupe d'individus agissant de concert, de détenir 10 % ou plus des droits de vote d'Air Canada. Le président du conseil d'Onex, Gerald Schwartz, aurait déjà déclaré qu'il avait obtenu l'assurance du gouvernement fédéral que cette limite serait retirée. Son offre repose également sur la condition que le retrait de cette limite et que l'aval du gouvernement à la transaction proposée soient obtenus par un arrêté en conseil émis dans le cadre de l'actuel processus accordant une impunité de 90 jours. Or un spécialiste des procédures parlementaires a souligné qu'aucune clause dans la Loi sur la privatisation d'Air Canada ne permet au gouvernement de retirer cette limite par un arrêté en conseil. «Cette règle du 10 % est enclenchée dans la loi d'Air Canada. Et cette loi ne peut être modifiée de façon unilatérale, sans recourir à un amendement parlementaire et à l'approbation sénatoriale», a précisé cet expert, qui a requis l'anonymat.

Troisième obstacle majeur: la loi antitrust américaine. Si le gouvernement libéral, dans son appui à l'offre d'Onex, a décidé de museler le Bureau canadien de la concurrence, l'étape des autorités antitrust américaines ne saurait être évitée. Car si Onex parvient à ses fins, American Airlines, par le contrôle de facto qu'elle exercera sur la «nouvelle Air Canada», obtiendra une mainmise sur environ les deux tiers des routes transfrontalières entre le Canada et les États-Unis.

G. B.

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2552
Allemagne (mark)	0,8284
Arabie Saoudite (riyal)	0,4121
Australie (dollar)	1,0021
Autriche (schilling)	0,1177
Bahamas (dollar)	1,5054
Barbade (dollar)	0,7849
Belgique (franc)	0,03997
Bermudes (dollar)	1,5054
Brésil (réal)	0,8124
Caribbes (dollar)	0,5773
Chili (peso)	0,00294
Chine (renminbi)	0,1860
Espagne (peseta)	0,00982
États-Unis (dollar)	1,4783
Europe (euro)	1,5589
France (franc)	0,2480
Grèce (drachme)	0,005082
Hong-Kong (dollar)	0,1975
Inde (roupie)	0,0361
Indonésie (roupie)	0,000185
Italie (lire)	0,000842
Jamaïque (dollar)	0,0419
Japon (yen)	0,013694
Mexique (peso)	0,1699
Pays-Bas (florin)	0,7365
Pologne (zloty)	0,3786
Portugal (escudo)	0,008181
Répub. dominicaine (peso)	0,0975
Rép. tchèque (couronne)	0,0442
Royaume-Uni (livre)	2,4178
Russie (rouble)	0,0594
Suisse (franc)	1,0131
Ukraine (hryvna)	0,3322
Venezuela (bolivar)	0,00246



ARCHIVES LE DEVOIR

tion — qui soit moins coûteux pour les caisses, plus efficace et mieux adapté aux nouvelles réalités du marché.»

Au 30 juin, l'actif global du Mouvement, incluant celui des caisses et des fédérations de l'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie, s'élevait à 76,9 milliards, en hausse de 5,9 % depuis un an. Le réseau présente un ratio de capital parmi les plus élevés des institutions financières canadiennes. Les normes de capitalisation exigent que soit maintenu un ratio total minimal de 8 % et que les ratios de première catégorie représentent au moins la moitié du ratio total. Au 30 juin 1999, les ratios de fonds propres de première catégorie et le ratio total s'élevaient respectivement à 11,08 % et 12,29 %.

É D I T O R I A L

L'activisme frappe encore

Le projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal prend une tournure inquiétante. Après une guerre ouverte qui avait opposé, l'an dernier, les professions d'architecte et d'ingénieur à la Société immobilière du Québec chargée de la réalisation de ce projet de 185 millions, voilà que la même SIQ rejette les recommandations de son propre comité d'experts et choisit de négocier de gré à gré avec celui des trois consortiums de construction en lice dont le comité avait rejeté la proposition. Pourquoi cela?

Difficile d'y voir clair dans cette affaire d'agrandissement du Palais des congrès. Une affaire qui prend des allures d'improvisation devenue la marque de commerce du gouvernement québécois. Aujourd'hui même, le conseil d'administration du Palais des congrès, qui relève du ministère de la Métropole, doit étudier la proposition retenue par un autre organisme gouvernemental, la Société immobilière du Québec (SIQ) qui, elle, relève du Conseil du Trésor. Or, selon les informations publiées cette semaine dans *Le Devoir*, le projet qui sera soumis par la SIQ au conseil d'administration du Palais des congrès a déjà été rejeté catégoriquement par un comité de 13 experts nommé par la SIQ elle-même pour la conseiller. Après tout, la SIQ, qui gère les immeubles de l'État, n'a aucune compétence en matière de construction, encore moins en matière d'architecture.

Selon ce que nous avons appris, la SIQ aurait d'abord refusé la recommandation des experts, puis mis fin au processus d'appel d'offres en cours sous prétexte de «non-conformité» des projets qui lui avaient été soumis par les trois consortiums formés de firmes d'architectes, d'ingénieurs et de constructeurs. Par la suite, la SIQ aurait négocié avec l'un des trois consortiums, le groupe Gespro, rejetant de ce fait le projet retenu par les experts, celui du consortium Axor.

Impossible de connaître les motifs précis qui ont conduit la SIQ à agir ainsi. Est-ce à cause des coûts du projet Axor, plus élevés que l'enveloppe prévue par le gouvernement? Est-ce à cause de l'entêtement du président de la SIQ, comme certains l'ont affirmé? La seule certitude que nous ayons, c'est qu'il devient inquiétant de savoir que le seul projet ayant été rejeté de façon catégorique par 13 experts semble celui qui sera réalisé. Alors quoi? N'aurait-on tiré aucune leçon des nombreux échecs architecturaux du passé, dont la première phase du Palais des congrès n'est pourtant pas des moindres?

Une fois de plus, Québec paie et nous fait payer pour son activisme devenu légendaire. On se souviendra que le gouvernement Bouchard a fait l'annonce de l'agrandissement du Palais l'an dernier, quelques semaines seulement avant les élections, et sans même avoir obtenu d'Ottawa l'engagement à verser la soixantaine de millions qu'on attendait de lui. Il y avait urgence, disait-on avant les élections, Montréal risquant de rater plusieurs grands congrès internationaux. Un an plus tard, nous en sommes pourtant toujours à discuter du choix d'un concept et Ottawa n'a pas encore annoncé s'il y participerait ou non.

Un Palais des congrès n'étant pas une infrastructure rentable, on prévoit que l'agrandissement fera grimper de 18 à 33 millions le déficit annuel assumé par Québec. Sans la participation fédérale, ce montant augmenterait d'une autre tranche annuelle de six millions, pour un grand total de 39 millions par année, toujours aux frais des contribuables, même si ce sont les hôteliers qui en profiteront le plus.

Cela expliquerait-il pourquoi Québec, par l'entremise de la direction de la SIQ et celle du Palais des congrès, s'apprête à donner son aval à un projet moins coûteux, certes, mais aussi moins pertinent que celui qui a été retenu par les experts?

Depuis qu'il a pris le pouvoir, il y a cinq ans, le gouvernement du Parti québécois ne cesse d'accumuler les bourdes administratives pour avoir agi de façon précipitée. La réforme de l'État civil et la récupération des pensions alimentaires; les garderies à 5 \$ et les maternelles 5 ans; la réforme de l'aide sociale et la création d'Emploi-Québec; la Loi sur l'équité salariale et le virage ambulatoire... On ne compte plus les bonnes intentions métamorphosées en monstres administratifs parce qu'on n'a pas pris le temps de bien faire les choses, le temps de réfléchir, de faire les études d'impacts, puis le temps d'agir selon les règles de l'art. N'est-ce pas précisément ce qui est en train de se produire dans le cas de l'agrandissement du Palais de congrès?

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Un choix heureux

La rumeur ayant fait son œuvre, la nomination d'Adrienne Clarkson au poste de gouverneur général du Canada était attendue. Le premier ministre Jean Chrétien a pourtant réussi à étonner en rendant public, mercredi, ce choix plutôt paradoxal qui consiste à confier à l'une des figures publiques les plus contemporaines qu'on puisse trouver au Canada la fonction la plus anachronique qui soit au sein de notre système politique.

Le représentant de la reine n'a jamais joui d'une grande autorité. Chef de l'État canadien par défaut, le gouverneur général est un personnage un peu irréel qui doit s'en tenir à exercer un ministère honorifique dont l'essentiel consiste à prononcer le discours du trône une fois tous les deux ans, à recevoir les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs, à représenter le Canada à l'étranger

lorsque le premier ministre ne peut ou ne veut se déplacer, puis à présider toutes espèces de cérémonies de remise de décorations. Le travail est plutôt épuisant et perd vite de son attrait, comme l'a constaté Roméo LeBlanc, qui a choisi de ne pas terminer son mandat. Qui plus est, la fonction a été dévalorisée aux yeux de plusieurs par les nominations partisans effectuées dans le passé, y compris celle de M. LeBlanc, que M. Chrétien avait voulu récompenser en lui confiant les clefs de Rideau Hall.

On peut lire dans le choix qu'a fait M. Chrétien cette semaine une volonté de redonner du lustre et, peut-être, de moderniser la fonction de gouverneur général. Si cela est, il ne pouvait mieux choisir qu'Adrienne Clarkson, une

femme à mille lieues du conformisme de tous ses prédécesseurs, exception faite dans une certaine mesure de Jeanne Sauvé qui fut la première femme à occuper ce poste. Journaliste renommée, elle est la conjointe de l'écrivain John Ralston Saul. Tous deux sont des intellectuels en vue, réputés pour leur indépendance d'esprit et pour leur militantisme en faveur des idées progressistes. Ardents défenseurs d'un nationalisme canadien tout particulièrement aux plans culturels et économiques, ils ont aussi le mérite de bien connaître le Québec. Ensemble, ils promettent d'être fidèles à leurs convictions comme à leurs personnalités de libres penseurs. S'ils tiennent parole, la vie ne manquera pas de zeste à Rideau Hall!

Par cette nomination, Jean Chrétien réussit par ailleurs à faire un pied de nez à la droite canadienne, qui ne voit pas d'un bon œil ce couple de «gauchistes» arriver au faite de la vie politique canadienne. On devine le calcul politique de la part d'un premier ministre qui, après six années passées à gouverner à droite, veut ramener son gouvernement vers la gauche. C'est un petit plaisir qu'il peut se payer, même s'il sait que cela pourrait se retourner contre lui le jour où le nouveau couple royal du Canada réservera à ses politiques des critiques que ne manquera pas de décoder sous son emballage diplomatique la faune politique et médiatique de la capitale fédérale.

Aussi heureuse soit la volonté de M. Chrétien de revampier la fonction de gouverneur général, elle aurait eu plus de mérite s'il avait démocratisé le processus de nomination. La décision devrait être celle de tous les parlementaires, députés et sénateurs réunis. Le premier ministre devrait les inviter à confirmer son choix par un vote des deux tiers. Cela donnerait au gouverneur général l'autorité morale qui lui fait défaut pour être apprécié comme le véritable chef de l'État canadien.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Penser la nation québécoise

En abordant la question sous l'angle de l'État, Gilles Gagné touche à l'essentiel, car c'est bien d'État qu'il s'agit dans ce débat politique (*Le Devoir*, 21 et 22 août 1999). En effet, l'État est à la fois un territoire, une histoire, un savoir, un pouvoir et un vouloir et le Québec est tout cela à la fois. Donc le Québec est un État naturel, déjà vanté par Stéphane Dion devant la London School of Economics l'an dernier, sauf qu'il a omis d'associer l'État naturel avec le Québec. S'il avait réellement étudié la philosophie politique de Johann Gottfried Herder cité par lui, il en serait venu à la conclusion que le Québec se rapproche davantage de cette définition contextuelle que l'État central, centraliste et unitaire d'Ottawa, fondé par les orangistes sur le modèle de l'Union Act de 1801, qui fossilisait l'Irlande, l'Écosse et le Pays de Galles, lesquels ont survécu malgré tout.

Si l'État naturel du Québec a résisté aux tentatives de fossilisation analogues à celles qui ont été imposées en Grande-Bretagne, cette fois par l'Union Act de 1841, le British North America Act de 1867 et le Canada Act de 1982, son statut pleinement reconnu le rendra compétent pour résister aux tentatives de fossilisation de tous les États-nations du monde par les forces financières qui imposent leur loi, ou tentent de l'imposer sur toute la planète.

Quant au modèle canadien, c'est en grande partie à cause de la position de force paradoxale du Québec qu'il a été créé et s'est imposé. Comme le Canada est en réalité un continent qui se prête au développement de plusieurs États naturels, alors le temps approche de créer un autre modèle, celui d'une authentique Confédération, ou Union d'États souverains, non de provinces inféodées à un État impérial, centraliste et unitaire. Devant la communauté internationale, nous ferons preuve d'une maturité encore plus grande que beaucoup d'États

plus anciens que nous. Félicitations à Gilles Gagné pour son excellent article.

René-Marcel Sauvé, géographe
Auteur de *Géopolitique et avenir du Québec*,
Guérin 1994, 350 pages (épuisé)
Laval, 22 août 1999

Non aux OGM

Je ne suis pas d'accord avec Santé Canada qui laisse le marché canadien se faire envahir par des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) sans que l'on puisse savoir si oui ou non ils en contiennent (à notre insu). Déjà, sur le marché alimentaire canadien et américain, on retrouve plusieurs aliments transgéniques: des tomates greffées d'un gène de poisson pour les rendre plus résistantes au froid, des pommes de terre, du maïs, de la levure, des huiles, des produits laitiers et des fèves de soja (utilisées dans 60 % des aliments préparés tel que le pain, les pâtes, les bonbons, les tartes, les biscuits, la margarine, les saucisses et les substituts de viande). Certains ingrédients, aussi manipulés génétiquement, le glucose, l'amylase, la catalase et la présure, sont utilisés dans un vaste éventail de produits dont la farine, les céréales, les jus de fruits, les boissons gazeuses, des sirops, et dans de nombreux aliments préparés. Le Canada n'exige pas l'étiquetage de ces produits transgéniques, s'opposant ainsi à l'opinion publique car en 1994, un sondage réalisé par Industrie Canada indiquait que 83 % des consommateurs désirent un étiquetage clair de tous les aliments transgéniques. Pour l'instant, les consommateurs ne peuvent pas les reconnaître et perdent ainsi leur liberté de choix.

Les fabricants de produits alimentaires devraient indiquer clairement si leurs produits et sous-produits contiennent des OGM. J'ai le droit de choisir.

Je suis pour le respect de la vie, de la biosphère

de la planète et des générations à venir.
Michel Therrien
Saint-Jovite, 27 août 1999

L'omission d'Elvis Falardeau-Gratton

Mon objet n'est pas de traiter ici de la forme du film *Elvis Gratton II, Miracle à Memphis*. Non. C'est plutôt le fond qui m'intéresse, le deuxième niveau. Comme ça fait du bien, à travers notre paysage médiatique unanimement néolibéral, d'entendre pour une fois nommer et dénoncer les grands manitous du capitalisme, meneurs du bal de l'appauvrissement social au profit de la «grande entreprise». Selon moi, Pierre Falardeau est une des personnalités publiques les plus courageuses de «l'élite» québécoise.

Cependant, je ne peux m'empêcher de constater qu'à travers la galerie néolibérale des Chrétien, Charrest, Blakie, Desmarais et cie, dénoncés par Falardeau dans son film, il manque deux personnalités importantes: Lucien Bouchard et Bernard Landry. Il est dommage qu'un homme aussi intègre que Pierre Falardeau perde son sens critique devant des individus qui représentent ce qu'il dénonce depuis si longtemps (américanisation de la culture politique québécoise, désengagement de l'État au niveau social, privatisations, etc.). Mais on peut comprendre: le Parti québécois a la prétention d'être indépendantiste, or M. Falardeau est indépendantiste, donc ses dirigeants sont à l'abri de ses foudres, sans égard au contenu des politiques qu'il a votées. Le mot indépendance efface des fautes (et le jugement, semble-t-il). L'absence de la mention du PQ et de ses ténors dans la galerie néolibérale dénoncée par le film de Falardeau est une omission importante.

Réal Bilodeau
Longueuil, 24 août 1999

LIBRE OPINION

Le transfert des vols à Dorval, quel gâchis!

BERNARD LONGCHAMPS

Commerçant, Lachute

Il était une fois, dans un magnifique village aux paysages dorés d'avoine, un gros éléphant blanc... Alors que les paysans vaquaient paisiblement à leurs occupations, le ministère des Transports fit son apparition.

Il demanda à plusieurs d'entre eux de quitter leur pâture pour y construire ce qui allait devenir un énorme parc zoologique abritant un gros éléphant blanc. Malgré les cris du cœur de ses servants, le ministère fit son travail. La Ville de Mirabel était un espace rare qui attirerait des visiteurs de par le monde. Au nom des quatre commandements, le tourisme, le prestige, la mondialisation et le cash, l'éléphant blanc fit son arrivée au milieu du paysage doré saccagé...

Malgré tous les cris du cœur, les paysans comprirent la situation. Le gouvernement Trudeau avait pensé à long terme: il proposait une énorme institution d'avenir, une institution en vue du XXI^e siècle comptant plusieurs avantages. En effet, le nouvel emplacement allait résoudre maints problèmes du dernier parc qui devenait désuet et qui déplaçait à la population dorvalloise. Il y avait à Mirabel des possibilités illimitées tant aux points de vue géographique, commercial et industriel qu'opérationnel (24 heures sur 24). On avait été visionnaire en pensant à l'ensemble de la communauté du Grand Montréal et des régions qui l'entourent.

À quelques lieues de là, le vieil éléphant gris et désuet, qui devait être appelé à disparaître afin de concentrer les curieux en un seul endroit, continua bon an, mal an, son petit train quotidien afin de satisfaire quelques instances dépassées. Après des milliers de couchers de soleil, alors que le paysan se remettait à peine d'une massive expropriation, ADM et ses complices, les nostalgiques des années 50, décidèrent que les plus ou moins cinq milliards de dollars investis dans la région de Mirabel n'allaient plus de pair avec un parc zoologique international.

Quel gâchis! On préfère l'aéroport de Dorval à celui de Mirabel, un choix qui, nous le savons aujourd'hui, a été fait à la hâte, sans études sérieuses et sans évaluation des coûts réels. Une décision qui nous coûtera «doublement» cher à nous, contribuables...

Au coût de la construction de l'aéroport de Mirabel (plus de six milliards), on ajoute les coûts d'un «retransfert» vers son lieu d'origine. On croyait qu'on devrait déboursier approximativement une centaine de millions. Aujourd'hui, selon les états financiers d'ADM, on voit que les coûts oscillent autour de 500 millions, soit plus ou moins cinq fois plus que prévu. Approximatif?

De plus, on pensait investir autour de 135 millions pour une jetée internationale. On sait aujourd'hui qu'il en coûtera plus de 300 millions... Sans compter que plus de 100 millions seront investis dans le rond-point à Dorval et, fort probablement, que plusieurs dépenses reliées au coût des pistes, des infrastructures et des bâtiments temporaires s'ajouteront à la liste. Quand on pense que l'aéroport de Mirabel a tous les équipements nécessaires, qu'il s'avère l'un des plus beaux aéroports internationaux, qu'il est l'aéroport de l'avenir, qu'il est l'aéroport du XXI^e siècle, on peut se demander — nous, pauvres citoyens payeurs d'impôts et de taxes —, à qui reviennent les profits de cette décision controversée?

On apprenait, voilà quelques mois, dans un quotidien montréalais, que «le transfert des vols internationaux à Dorval ne se traduira par aucun gain pour les automobilistes qui se rendront à l'aéroport en 2005 et qu'il entraînera la création de très peu d'emplois permanents dans la région montréalaise». Une bonne partie de l'argumentation «peu sérieuse» vient de tomber avec cette étude. Et vian!

Il serait grand temps pour l'ensemble de la collectivité du Grand Montréal que le ministre du Développement régional du Canada, M. Cauchon, ainsi que ceux du Québec, Louise Harel et Guy Chevrette, fassent des pressions pour effectuer une étude sérieuse avant de dépenser encore plus d'argent

à Dorval. Comme on vient de le savoir, il n'en coûtera que plus avec les années et, à ce qu'on sache, l'espace ne s'achète pas encore.

Comme collectivité, nous ne pouvons laisser des organismes comme Montréal International et ADM, qui n'ont aucun représentant élu à leur conseil d'administration, défendre les intérêts de l'ensemble de la collectivité. Il est malsain qu'un petit groupe prenne une décision d'aussi grande importance, en valeur monétaire, sociale et humaine. Quand on pense qu'on manque de fonds publics dans nos hôpitaux et dans notre système d'éducation, dans le domaine social et dans les transports, on peut blâmer les gens qui pillent nos fonds publics de façon éhontée depuis déjà trop longtemps dans ce dossier épineux.

N'aurait-il pas été préférable d'investir tous ces millions pour compléter l'autoroute 13, qui se termine abruptement à Saint-Eustache? Ne serait-il pas encore temps de compléter un train à haute vitesse reliant Mirabel à Montréal? Quand on sait que la gare souterraine à Mirabel a été terminée dans les années 70, — la revue *L'actualité* faisait justement état de cette mine d'or souterraine voilà quelques mois — et que des plans existent afin de compléter l'aéroport de l'avenir avec le train à grande vitesse et le parachèvement de l'autoroute 13...

Il est encore temps de changer son fusil d'épaule. En 2005, ce sera beaucoup trop tard... mais nécessaire! Ne répétons pas l'erreur de laisser revivre un vieil éléphant gris et désuet, qui, sans l'ombre d'un doute, ne pourra s'adapter, malgré toutes les dépenses du monde, aux contrecoups du nouveau millénaire, quand on sait qu'à moins de 30 kilomètres, on retrouve le Klondike!

Profitions des réalignements des compagnies de transport aérien (projet Onex) pour relancer le projet Mirabel; unissons-nous, Laval-Laurentides, MRC et municipalités pour le XXI^e siècle. Sinon, nous serons doublés par le corridor Toronto-Ottawa-Dorval-Québec, avec un train à grande vitesse dont on ne pourra plus refaire la trajectoire.

IDÉES

Un texte inédit du D^r Jacques Ferron

L'accoucheur, personnage insolite

Écrivain et médecin, Jacques Ferron (1921-1985) a fait des centaines d'accouchements. Pour expliquer sa pratique, il a toujours reconnu le rôle essentiel des sages-femmes qu'il avait rencontrées en Gaspésie, entre 1946 et 1948. Dans cet inédit, écrit au début des années 50, il parle de l'évolution des relations entre la sage-femme, le médecin et l'accoucheur. Écrit voilà près de 50 ans, ce texte ne préjuge pas des positions que Ferron aurait pu prendre aujourd'hui, en 1999. Cependant, il offre un témoignage unique, des propos lucides et presque prophétiques, sur ce qu'il appelait le «rituel sacré de la naissance».

JACQUES FERRON

Ce personnage n'existe pas depuis longtemps, il disparaîtra bientôt. Son actualité est accidentelle, causée par les bouleversements du siècle. Il a pour rôle de transformer le mode d'accouchement, le faisant passer du stade familial au stade du collectivisme. Le rôle, strictement révolutionnaire, ne peut être que transitoire. Après l'avoir arraché aux sages-femmes, l'accoucheur devra remettre l'accouchement entre les mains d'autres femmes qui, si elles ne sont pas sages, du moins seront savantes, et vider le paysage de son inquiétant personnage. Tel est mon sujet.

I

À Rivière-à-Claude, en Gaspésie, les femmes se laissaient accoucher naguère par un homme, Rioux, si je ne me trompe, qui, ayant le don de Dieu pour patente, avait réussi à s'imposer comme sage-femme. Cela paraissait absurde, inconvenant, voire immoral aux habitants des autres villages; et ils avaient raison: depuis le commencement du monde jusqu'au siècle dernier, la naissance des enfants a toujours été une affaire rigoureusement féminine.

Le cas de cette sage-femme en culotte est assez rare, je pense. Je me suis empressé de le rapporter à des médecins, qui furent unanimes à le trouver anormal, pour le moins déplaisant. À l'un d'eux, le cas sembla même scandaleux, mais ensuite il se ravisa, estimant que la condamnation de Rioux pourrait entraîner la sienne. Ce que les gens de Rivière-à-Claude avaient compris: «Vous nous reprochez d'avoir un homme pour accoucheur, cela vous semble inconvenant, voire immoral. Vraiment! Et les médecins, croyez-vous qu'ils sont des femmes?»

II

À l'université, on m'a enseigné que les sages-femmes étaient des ignorantes. Et l'on m'a laissé croire que leur élimination avait été une œuvre pie. Je crois aujourd'hui le contraire. Je crois que les médecins qui, avec des forçeps à manche de charrie, ont succédé aux sages-femmes ne valaient pas celles-ci. [...] Les médecins, en s'imposant ainsi, avaient pour mobile secret d'augmenter leur revenu. Autrefois, il n'en coûtait rien pour naître. Aujourd'hui, il en coûte. Mais là n'est pas la pire, les médecins avaient d'autres armes: le mensonge et la violence. Le mensonge: ils criaient sur tous les toits qu'eux seuls pouvaient faire un accouchement. La violence: ils firent servir à leur profit l'appareil judiciaire. Il n'existe plus de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À l'université, on m'a enseigné que les sages-femmes étaient des ignorantes. Et l'on m'a laissé croire que leur élimination avait été une œuvre pie. Je crois aujourd'hui le contraire.

sages-femmes. Dans les coins reculés de la province, on les a remplacées, à défaut de médecins, par des gardes-malades. La faculté détient le monopole des accouchements et son action ne s'arrête pas là. Le monopole n'est qu'un commencement. La sage-femme délogée, le médecin ne se contente pas de triompher à domicile; il déplace le lieu de l'accouchement: l'hôpital succède au domicile. Et c'est là que le médecin commence à s'apercevoir qu'il est le fou de la farce. Il a délogé la sage-femme au domicile; c'est lui qui perd sa patiente à son tour, aux mains du

spécialiste. Le spécialiste, lui, est débordé: il a trois ou quatre accouchements chaque jour; il s'en remet aux gardes-malades: celles-ci l'appellent pour couper le cordon. Un jour, il n'aura plus d'intérêt à couper le cordon. Ce seront les gardes-malades expérimentées qui feront les accouchements à l'hôpital.

Ce texte nous a été envoyé par Luc Gauvreau, concepteur du site «Jacques Ferron, écrivain», <http://www.ecrivain.net/ferron>

CHINE

Un été mouvementé

Les événements récents tendent vers un renforcement de l'autorité du chef de l'État, Jiang Zemin, aux commandes de la Chine

PHILIPPE BOURBEAU
Étudiant

Trois événements majeurs ont marqué l'été en Chine. Si on les met en relation les uns avec les autres, ils démontrent un mouvement de fond fort important et hautement significatif pour les mois à venir en République populaire de Chine (RPC): le renforcement de l'autorité du chef d'État, Jiang Zemin, aux commandes de la Chine.

Dans un premier temps, le président de Taïwan, Lee Teng-hui, déclarait en juillet que les relations entre les «deux Chineses» se feraient dorénavant sur la base des relations «d'État à État». Deuxièmement, la propagande chinoise s'est acharnée avec véhémence, rappelant certains épisodes douloureux de la Révolution culturelle, sur la secte Falungong parce qu'elle «menaçait l'ordre social». Finalement, la réunion annuelle secrète des hauts dirigeants du Parti communiste chinois (PCC) a vu la mise au rancart du premier ministre et responsable de l'économie, Zhu Rongji. Et si tous ces événements avaient un lien entre eux? Et si tous ces chambardements politiques ne faisaient que raffermir le pouvoir de Jiang Zemin sur la Chine à l'approche du 50^e anniversaire de la création de la RPC en octobre 1999?

Les «deux Chine»

Lorsque Deng Xiaoping a passé les commandes de la Chine à Jiang Zemin au début des années 90, ce dernier a fait de la réunification de Taïwan à la RPC un de ses objectifs centraux. Alors que Mao Zedong a créé la République populaire et que Deng est considéré comme le père de l'expansion économique et l'architecte du retour de Hong-Kong dans le giron chinois, Jiang aimerait entrer dans l'histoire chinoise comme celui ayant orchestré la réunification de Taïwan à la Chine.

Or les récentes déclarations de Lee Teng-hui selon lesquelles les relations entre les «deux Chineses» devraient maintenant suivre le modèle des relations «d'État à État», jetant ainsi aux orties le concept «d'une Chine, deux systèmes», sont venues contrecarrer les multiples efforts de réunification entrepris par Jiang depuis quelques années.

La Chine a donc durci le ton, comme elle l'avait fait en 1996, et a menacé militairement l'île rebelle. Mais cette «guerre» devrait demeurer diplomatique. En effet, pratiquement tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'une invasion de Taïwan par les forces chinoises est peu pro-

bable. D'autant plus que tous s'accordent pour dire que les coûts associés à une telle aventure militaire seraient extrêmement élevés pour la RPC, notamment en regard des échanges commerciaux avec les États-Unis, puisque ces derniers ont laissé entendre qu'ils pourraient «réagir» à une attaque militaire.

Connaissant les limites de la surenchère diplomatique, Jiang, qui a vu un des pangs de sa politique voler en éclats à quelques semaines d'un anniversaire fort attendu, a dû réagir promptement afin, d'une part, de détourner l'attention de sa population du vibrant échec que lui a fait subir Lee Teng-hui et, d'autre part, de raffermir sa position de leader incontesté et incontestable du régime chinois que devait remettre en question la faction conservatrice du PCC.

Falungong: la secte interdite

Exactement treize jours après la fameuse déclaration du président de Taïwan, une imposante mobilisation antisecte a déferlé sur l'ensemble de la Chine comme un puissant purificateur d'âmes. Prenant comme prétexte une manifestation organisée le 25 avril par la secte afin d'obtenir une reconnaissance officielle perdue quelques années auparavant et que les autorités chinoises ont immédiatement interprétée comme un défi à l'encontre de leur pouvoir, le PCC a déclenché une virulente propagande contre les membres de la secte Falungong.

L'aspect le plus important de cette campagne politique à haute saveur communiste réside bien davantage dans ce qu'elle ne montre pas que dans ce qu'elle expose. C'est qu'en Chine, les mouvements de ce type sont toujours accompagnés de luttes de pouvoir internes.

Jiang a donc vu dans cette secte, qui prône des méthodes de relaxation inspirées du bouddhisme et du taoïsme, une menace au pouvoir du PCC et a mobilisé les forces du parti contre celle-ci. Or si l'objectif officiel de l'interdiction de la secte et de la chasse aux adeptes qui s'ensuit est d'enrayer tout mouvement susceptible de déstabiliser l'ordre social sur le sol chinois, l'objectif officieux, souvent plus important dans ce genre de campagne, est d'écarter les membres du parti critiquant le leadership de Jiang, en regard notamment de sa politique envers Taïwan, et, par conséquent, de consolider l'autorité personnelle du président de la RPC.

Car dans un système politique comme celui de la Chine, la légitimité et l'autorité du chef d'État ne reposent pas sur un contrat social parlementaire d'une durée limitée, mais

bien plus sur la capacité du leader à contrôler les différents leviers de pouvoir de ses adversaires.

L'éviction du premier ministre

Considérée par plusieurs comme la pierre angulaire du régime chinois, la croissance économique fait aussi partie des premières priorités de Jiang Zemin. Jusqu'à tout récemment, le premier ministre Zhu Rongji était assis confortablement aux commandes économiques de la Chine. Cependant, l'étoile de Zhu a considérablement pâli à la suite de son voyage aux États-Unis, en avril de cette année.

Accusé par les forces conservatrices d'avoir offert beaucoup trop de concessions aux Américains en monnaie d'échange de l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le premier ministre a vu ses appuis disparaître petit à petit. L'éviction se dessinait à l'horizon.

Il arriva au beau milieu de l'été. Alors que les leaders du PCC étaient rassemblés à Beidaihe, près de Pékin, pour la réunion estivale annuelle du Parti communiste, Zhu était photographié en train d'inspecter le niveau des eaux... en pleine Chine centrale. Si, dans les pays occidentaux, une telle absence du ministre des Finances à une réunion de ce type ne peut être interprétée comme un cinglant désaveu — souvent, on lui accorde un ministère moins important —, en Chine, le message est plus subtil. Car Zhu conservera probablement son poste de premier ministre, et son influence sur les dossiers économiques ne sera pas non plus réduite à néant, mais il appert que le leadership économique a été transféré à quelqu'un d'autre.

Pour l'instant, cette autre personne est le président de la RPC lui-même. Il est donc clair que par cette éviction, Jiang a voulu agrandir son influence sur les processus décisionnels chinois et ainsi marquer de son empreinte personnelle les dossiers économiques de la Chine.

En définitive, Jiang Zemin a profité de l'été pour asseoir son autorité sur l'ensemble de la Chine. Il a su réagir promptement à l'impasse taïwanaise en provoquant une crise qui a monopolisé la Chine tout entière et à travers de laquelle il a positionné ses alliés pour les semaines à venir. Jiang s'est aussi assuré un contrôle accru sur les questions économiques touchant la RPC. Manifestement, il sera perçu, avec raison, comme le leader incontesté de la Chine lors des célébrations historiques entourant le 50^e anniversaire de la création de la République populaire de Chine.

Refonte de la loi

Un autre point de vue au sujet des ingénieurs

La proposition de l'Ordre des ingénieurs soulève des questions importantes et pose des problèmes qui pourraient s'avérer majeurs

MICHEL TREMBLAY

Président de la Fédération des professionnels (sic), ingénieur et hygiéniste du travail

Il est navrant de voir se dérouler la commission parlementaire traitant de la refonte de la Loi des ingénieurs inscrite au Code des professions. Suscitée par l'Ordre des ingénieurs lui-même et ne répondant pas, de toute évidence, à un besoin criant, ce débat suscite peu d'intérêt dans le grand public, on le comprendra. Pourtant, la proposition de l'Ordre des ingénieurs du Québec soulève des questions importantes et pose des problèmes potentiels qui pourraient s'avérer majeurs. On a vu défiler jusqu'à maintenant de nombreux groupes (allant de la Fédération des cégeps à l'Association de la construction du Québec) venir s'opposer à différentes dispositions du projet de loi en regard des nombreuses difficultés qu'entraînerait la mise en application du projet s'il devenait loi. Qu'en est-il?

Parmi les différentes problématiques soulevées, prenons celle des professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité, groupe dont nous représentons une partie importante des membres, dont les hygiénistes du travail du secteur public. Les articles 2 et 3 de l'avant-projet de loi semblent conférer en général aux ingénieurs l'évaluation des risques possibles à la santé et à la sécurité de même que l'évaluation de la qualité de l'environnement dans tous les cas d'ouvrages, notion large qui implique notamment les milieux de travail. Or un tel état de fait serait en pleine contradiction avec la réalité actuelle.

Différentes disciplines

Mentionnons au départ que les personnes professionnelles œuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail proviennent de différentes disciplines. C'est d'ailleurs une réalité qu'on retrouve un peu partout dans le monde, comme le souligne le mémoire de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail, dont nous appuyons par ailleurs l'essentiel des recommandations. Le mémoire cite entre autres le Code international d'éthique pour les professionnels de la santé au travail (Commission internationale de la santé au travail): «Les professionnels de la santé et de la sécurité du travail peuvent être des médecins et des infirmières du travail, des inspecteurs du travail, des hygiénistes du travail, des psychologues du travail, des spécialistes dans les domaines de l'ergonomie, de la prévention des accidents et de l'amélioration du milieu de travail ainsi que...» Pourquoi aller dans le sens contraire au Québec?

Dans l'énumération précédente, reprenons le cas des hygiénistes du travail qui, au Québec, doivent détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences pures ou appliquées en plus d'une formation supplémentaire (souvent un diplôme de deuxième cycle) plus spécifique en hygiène du travail. Ce sont au départ des biologistes, des chimistes, des physiciens, des médecins ou encore... des ingénieurs! Invention québécoise due à une conjoncture particulière? Pas du tout, au contraire. Il s'agit du modèle qu'on retrouve à peu près partout dans le monde, et particulièrement aux États-Unis. Ce modèle reflète la nécessité d'avoir une expertise de base qui soit multidisciplinaire comme fondement de cette profession. Pourquoi penser différemment au Québec?

Des inquiétudes

Que ferait-on des ressources professionnelles actuelles, dont une fraction seulement sont des ingénieurs? Sans parler de bouleversement à court terme, le projet de loi dans sa forme actuelle suscite des inquiétudes partout dans les milieux concernés. Pas étonnant qu'autant la CSST, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table patronale de concertation en santé et sécurité du travail et les grandes organisations syndicales, entre autres, appuient cette opposition à l'actuel projet de loi à cet égard. Qui plus est, il est raisonnable de penser que, compte tenu des nombreuses compétences exigées des professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, le fait de confier trop de responsabilités à une seule profession peut causer des torts aux travailleurs et à la population en général en les privant de ressources dont ils ont besoin et qui sont actuellement disponibles.

Quant à la Fédération des professionnels (sic), au delà de cet aspect du projet de loi, nous nous questionnons par ailleurs sur l'ensemble de l'opération. Nous avons tendance à penser, comme un editorialiste d'un quotidien montrealais le suggérât récemment, que la problématique des ordres professionnels au Québec mériterait d'être revue globalement plutôt que de travailler à la pièce comme on le fait actuellement, sans pouvoir en mesurer les conséquences dans un monde de plus en plus complexe. Un monde plein de nouvelles expertises en émergence allant du domaine de la santé à celui des technologies, où le modèle actuel des ordres professionnels semble de plus en plus essoufflé. C'est un des points que la fédération soulève dans un mémoire soumis à la commission parlementaire et que nous souhaitons voir prendre en compte par le gouvernement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Corriveau (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). La production: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

printemps dernier ont fait place à de la conviction dans le propos et à plus de fermeté dans le ton.

Il n'y a plus d'hésitation, il n'y a plus de réticence à ce que la reconnaissance de la société distincte et le droit de veto fassent dorénavant partie des revendications prioritaires d'un futur programme libéral. Même que le professeur Pelletier juge maintenant essentiel que cette reconnaissance soit inscrite dans la Constitution canadienne.

Pour reprendre le leadership de la défense des intérêts du Québec au Canada anglais, le PLQ fera notamment valoir que le fédéralisme canadien devra se faire «plus flexible et plus équitable», et plus respectueux des provinces. Voici quelques extraits significatifs de sa conférence de presse: ■ lorsque nous formerons le gouvernement, nous allons nous assurer que la spécificité québécoise soit reconnue dans le contexte canadien;

■ en plus de la reconnaissance de la société distincte, il faut que le fédéralisme permette qu'il y ait des accommodements particuliers pour le Québec;

■ il n'y a rien d'incompatible entre l'affirmation de l'identité canadienne et l'affirmation de l'identité québécoise;

■ quiconque accepte le fédéralisme accepte que les provinces expriment leur autonomie;

■ le droit de veto est extrêmement important et donnerait un poids considérable au Québec quant à l'avenir du Canada;

■ l'esprit fédératif, c'est accepter qu'il y ait aussi des valeurs communes au niveau central mais en même temps reconnaître l'importance des provinces et de leurs priorités. C'est fondamental.

La position constitutionnelle du PLQ a encore le temps d'évoluer, puisque le comité Pelletier remettra son rapport final seulement au congrès d'octobre de l'an 2000.

Retirés dans une auberge du lac Carling, les députés libéraux ont consacré l'essentiel de ce caucus à préparer la rentrée parlementaire du 19 octobre. Ils ont notamment abordé les thèmes de la santé, d'Emploi-Québec, des fusions municipales et des négociations dans le secteur public. Entre-temps, les 2 et 3 octobre, le PLQ tiendra une réunion de son conseil général.

Un autre cargo d'illégaux s'approche de la côte ouest

Victoria (PC) — La Marine canadienne continuait de suivre de près, hier, un navire soupçonné de transporter d'autres immigrants illégaux vers une destination encore inconnue de la côte ouest.

Les responsables du quartier général des Forces maritimes du Pacifique se faisaient discrets, hier, quant à la situation de l'embarcation, repérée deux jours plus tôt dans les eaux internationales par un avion Aurora, à long rayon d'action. Des mesures de sécurité empêchent la Marine de rendre publique toute information relative à l'emplacement de ce navire, a expliqué le lieutenant-commandeur Gerry Pash. «Il se trouve sous surveillance secrète, a-t-il dit. Nous savons où le navire se trouve. Nous savons où la cible du radar se trouve.»

Il s'agirait du cinquième navire transportant des immigrants illégaux à atteindre les côtes de la Colombie-Britannique depuis le début de l'été.

Le lieutenant-commandeur Pash a refusé de préciser à quelle distance des côtes canadiennes se trouvait le navire, mais «il ne faut pas être un génie pour comprendre que les choses ont évolué durant la nuit», a-t-il dit.

Les précédents navires d'immigrants illégaux avaient pénétré dans les eaux canadiennes sur la côte nord de la Colombie-Britannique et de l'île de Vancouver.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BALEINES Des poursuites sont envisagées

SUITE DE LA PAGE 1

harcèlement auquel se seraient livrés les caméramans de l'équipe Cousteau. L'enquête se poursuivait conjointement avec Pêches et Océans Canada. Si les deux organismes fédéraux travaillaient main dans la main hier, cela n'avait pas été le cas auparavant car le permis d'observation à courte distance, qui constitue une entorse à la règle de l'observation à au moins 200 mètres, avait été délivré par Pêches et Océans sans consultation ni avis auprès de la direction du parc marin.

L'affaire a suscité tout un émoi dans la région de Tadoussac où les deux gouvernements ont consacré beaucoup de temps au cours des dernières années à civiliser l'approche des baleines par les navires de croisière et d'observation touristique. Cette activité fort prisée par les amateurs de tourisme d'aventure et de faune marine est devenue, selon certains chercheurs, une véritable menace pour les mammifères marins, très nombreux là où le Saguenay rencontre le Saint-Laurent.

La famille Dufour, qui exploite une flotte de croisières d'observation, a même émis un communiqué de presse hier pour déplorer «qu'au nom de la science, de tels événements se produisent. Et nous nous demandons si l'impact de photos sensationnelles vise un but scientifique ou promotionnel. De quel type de recherches de fonds s'agit-il? L'ensemble de l'industrie des croisières ne peut tolérer de tels agissements et espère que les responsables du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent sauront réagir devant cette situation déplorable et inacceptable».

Fait à souligner, c'est l'équipe de Québec-Sciences et de son agence de nouvelles, Cybersciences.com, qui a lancé la nouvelle hier, forte du témoignage de plusieurs personnes et scientifiques présents sur les lieux. Un touriste français a même filmé une scène où un Zodiac du groupe Cousteau bondit comme s'il avait frappé un récif, ce qui est impossible à un endroit où il y a 150 mètres d'eau. Cette scène accrédite énormément les témoignages de ceux qui disent avoir vu un Zodiac frapper un rorqual commun et grimper littéralement sur son dos, ce qui aurait provoqué des coupures profondes dans la chair du mammifère marin, dont la peau est paradoxalement très fine.

Au moins 300 touristes français se trouvaient sur un navire de la famille Dufour lorsque l'équipe Cousteau se serait lancée à la poursuite d'une quinzaine de rorquals à la hauteur de Tadoussac. C'était en somme un bien mauvais endroit et un bien mauvais moment car la plupart de ces touristes sont bardés d'appareils photo et de caméras chargées à bloc! La plupart des témoins de cette scène y ont vu une manœuvre délibérée d'accostage des géants pacifiques. Un plus petit bateau d'observation a même tenté de s'interposer entre les baleines et l'équipe Cousteau pour protéger les géants de la mer.

Québec-Sciences rapportait hier le témoignage de Chantal Saint-Hilaire, biologiste et naturaliste, qui affirme que l'équipe Cousteau a fait à plusieurs reprises «des approches dangereuses de



SOURCE: CYBERSCIENCES.COM ET A. CARILLO

Un jeune touriste français, un des 300 à bord d'un navire de croisière d'observation, a filmé mercredi ce Zodiac de l'équipe Cousteau qui passe littéralement sur le dos d'un rorqual commun faisant surface. Des témoins ont affirmé avoir vu du sang glacer de l'entaille pratiquée par l'hélice dans le dos du paisible mammifère géant.

baleines depuis trois semaines». Elle-même raconte s'être approchée d'un Zodiac pour dire aux caméramans et aux plongeurs qu'ils étaient trop près des animaux marins. Mais on lui a répondu avoir en poche un permis spécial d'approche, ce qui était exact.

Cependant, précisait hier le directeur du parc marin, Michel Boivin, ce permis a été révoqué mercredi après-midi devant l'amoncellement de témoignages puisqu'il n'autorise ni le harcèlement, ni l'approche brutale, ni le contact avec les baleines.

Les responsables de croisières touristiques observent une règle stricte: aucune approche motorisée à moins de 200 mètres. Dès qu'un navire arrive à cette distance, il s'arrête et attend que les baleines décident de leur route. Elles peuvent alors passer à proximité, ce qui n'est pas dangereux car le navire est alors visible et sans mouvement. Quant aux chercheurs, ils peuvent prendre de 30 à 60 minutes pour une approche fine, généralement utilisée pour filmer ou écouter les mammifères géants. Les chercheurs s'approchent parfois aussi près qu'à cinq mètres mais le font doucement et à vitesse constante pour ne pas affoler les bêtes. Les chercheurs se donnent comme règle d'éviter tout contact et même toute approche rapprochée des femelles accompagnées de baleineaux.

Le codirecteur fédéral de ce parc marin de 1138 kilomètres carrés, protégé depuis un an par des «lois-miroirs» fédérales et provinciales, a expliqué que ses services avaient reçu une première avalanche de plaintes mercredi au milieu de l'avant-midi.

«Il s'agissait de plaintes structurées, précises et accompagnées d'offres de documents, qui nous provenaient de sources aussi sérieuses que des bateliers ainsi que de touristes indignés par ce qu'ils venaient de voir, a déclaré M. Boivin. Tous nous ont dit que l'équipe Cousteau avait procédé devant des centaines de témoins. J'ai envoyé alors des garde-parc rencontrer dans les minutes qui ont suivi l'équipage de l'Alcyone. Ils ont demandé à identifier les personnes qui avaient participé au tour-

nage. Notre agent a informé l'équipage de la sensibilité très grande de la région à la protection des mammifères du parc et du problème important qui résulterait du dérangement des espèces présentes. Nous leur avons dit qu'il y avait un code d'éthique en vigueur et que nous leur demandions de travailler en étant vigilants quant au respect de ces normes.»

Malheureusement, a poursuivi le directeur Boivin, «dans la demi-heure qui a suivi, les appels ont repris de plus belle. Les gens nous ont à nouveau fait état d'approches répétées à haute vitesse des baleines. Certains ont dit avoir vu des plongeurs se laisser tomber tout près des baleines, soit exactement ce qu'on veut éviter».

La direction du parc marin a alors informé Pêches et Océans que les détenteurs du permis affichaient un comportement pour le moins discutable. Le responsable des pêcheries aurait alors annulé sur-le-champ le permis de l'équipe Cousteau, qui a été avisée de cette décision par téléphone. «Nous avons ensuite mis sur pied une équipe d'enquête conjointe qui a poursuivi son travail mercredi et hier», a ajouté M. Boivin.

Ce dernier a reconnu qu'une telle enquête «pourrait déboucher sur des poursuites».

Quant à l'équipe Cousteau, elle ne répondait pas hier aux appels qui lui ont été adressés par l'entremise du service de communications maritimes. «Ils filtrent les appels», a expliqué le réceptionniste qui n'a pas pu faire d'appel du *Devoir*, pas plus que ceux d'autres médias. L'Alcyone était, aux dernières nouvelles, à quai à Tadoussac.

L'équipe Cousteau a confié hier le dossier à un avocat après avoir nié auprès de quelques journalistes sur place les comportements que lui reprochent les observateurs et exploitants de croisières de l'endroit.

Québec-Sciences offre sur son site Internet une séquence vidéo des techniques d'approche de l'équipe Cousteau, tournées cette fois par un jeune couple de Français en voyage de noces, qui ne sera sûrement pas invité à la première du film...

continuer à travailler avec Plamondon. «Artistiquement, je ne crois pas que l'on continuera... On pourrait, car ensemble, nous sommes créatifs, et explosifs autour d'un piano. Humainement, c'est autre chose.»

Pour *Notre-Dame de Paris*, Richard Coccianta a confié à Plamondon des mélodies qu'il cachait depuis dix ans dans ses tiroirs. Coccianta révèle dans ce même entretien que pendant la période où ils ont travaillé ensemble, les deux hommes ont composé une vingtaine de thèmes pour une autre comédie musicale qui ne verra jamais le jour.

Le compositeur se félicite que les Américains aient accepté de ne rien changer aux arrangements, ce qui est rare. Le spectacle sera joué chaque soir à Las Vegas, dans le nouveau casino-hôtel flanqué d'une fausse tour Eiffel et d'un arc de triomphe. Après 400 000 spectateurs à Paris, 200 000 à Montréal et trois millions d'albums vendus, Richard Coccianta prépare une nouvelle version instrumentale de *Notre-Dame* avec le London Symphonic Orchestra.

RUPTURE

SUITE DE LA PAGE 1

projecteurs, laissant dans l'ombre l'auteur des pièces musicales.

Dans l'édition datée d'aujourd'hui du quotidien parisien, Richard Coccianta explique que «Luc Plamondon a un contact très «relations publiques», pas moi. C'est une question de nature, mais ce qui a été dur pour moi a été d'assister à l'élimination de mon personnage». Présent à répétition dans toutes les émissions de variétés françaises depuis un an, Luc Plamondon avait même trouvé le moyen de voler la vedette à Richard Coccianta aux Victoires de la musique 1999 alors qu'il était nommé chercheur son prix avec lui.

«Humainement, je ne crois pas que les choses pourront s'arranger», poursuit Coccianta qui n'estime pas pouvoir

PUBLICITÉ «Notre rôle, comme publicitaires, est d'interpeller les gens»

SUITE DE LA PAGE 1

lent pousser l'idée d'un système de santé privé, y compris de la part de Claude Castonguay, qui a contribué ici à la construction de notre système public!»

Les créateurs de la publicité ont eux-mêmes débattu de ce genre de question. «C'est sûr qu'on ne voulait pas être ceux qui exploiteraient la moindre petite faille, dit Louis Courteau. Mais on s'est rendu compte qu'on ne faisait que reprendre des faits déjà constatés par tout le monde. Lisez les journaux, qu'il s'agit de nouvelles ou d'éditoriaux: si j'avais découpé tous les articles sur les problèmes dans le système de santé, [la pile] serait haute comme mon bureau! On ne lance pas un mouvement, on y fait tout simplement écho.»

Le service Pharmexpert comprend entre autres l'organisation de journées d'information auxquelles participent les pharmaciens, et un service informatisé pour tenir à jour les différents médicaments que prennent les clients, afin de les informer sur les problèmes que peuvent entraîner les interactions. «C'est sûr que l'on pose le problème de façon dramatique, admet Louis Courteau. Mais notre rôle, comme publicitaires, est d'interpeller les gens. Si les téléphones ne sonnaient jamais, personne n'y répondrait!»

À l'ordre des pharmaciens, même si le message a fait quelque peu sourcilier, on ne se mouille pas trop pour l'instant. Les pharmaciens, d'une certaine façon, se retrouvent

pris entre deux feux. D'une part, le fait de mettre ainsi l'accent sur les problèmes du système de santé ne soulève pas l'enthousiasme. «Il y a de vrais problèmes dans le système et il y a un véritable débat de société qui reste à tenir, dit Raynald Tremblay, premier vice-président de l'ordre. Mais il faut quand même se rendre compte que la supposée «faillite» du système de santé est en partie un mythe, amplifié par les médias et les perceptions du public. M. Tout-le-monde a l'impression que tout va très mal. Mais les sondages montrent que les gens qui ont vraiment eu à utiliser le système sont en majorité très satisfaits.»

D'autre part, cependant, l'ordre fait lui-même des efforts pour souligner que les pharmaciens sont autre chose que des «donneurs de pilules». «C'est vrai qu'une des tâches du pharmacien est de conseiller les patients, ce qu'on avait tendance à oublier, dit Raynald Tremblay. C'est même à la base de l'exercice de la pharmacie.»

Par exemple, des affichettes, aux comptoirs des pharmacies, qui rappellent ses compétences en tant que conseiller. «Les pharmaciens ont un problème d'image, constate André-Pierre Contandriopoulos. Ils n'ont pas le même prestige que d'autres professionnels de la santé, comme les médecins ou même les infirmières. Ils ont fait des études universitaires longues et importantes, mais une bonne partie de leurs tâches, dans les pharmacies privées, relève de l'administration et de tâches routinières. Il arrive d'ailleurs

DILI
Washington suspend
sa coopération militaire

SUITE DE LA PAGE 1

Selon Matan Ruak, chef militaire des indépendantistes du Fretilin (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Est), les escadrons de la mort ont tué au moins 32 personnes, dont deux enfants, dans les villes d'Ermera et Liquisa. «Les persécutions et l'enlèvement de civils se poursuivent», a-t-il dit à la radio portugaise.

Le père du leader indépendantiste timorais Xanana Gusmão, libéré mardi par les autorités indonésiennes, a été tué. Manuel Francisco Gusmão, 80 ans, a disparu le jour de la libération de son fils, après une attaque des militaires à Dili. Son épouse, sa sœur et son beau-frère sont portés disparus.

À Dili, la situation restait très tendue hier. Malgré tout, le siège de la Mission des Nations unies au Timor oriental (MINUTO) a enfin pu être ravitaillé et le téléphone et l'eau ont été rétablis.

Consciente que sa présence sur place est vitale pour qu'il y ait une petite chance que le verdict des urnes soit respecté, l'ONU a finalement décidé de maintenir ouverte sa mission. Mais la MINUTO a commencé à évacuer une partie des 2000 civils terrorisés réfugiés dans ses murs.

Selon le porte-parole de la MINUTO, David Wilmhurst, interrogé à Darwin (Australie), les personnes évacuées ont reçu des garanties de sécurité de l'armée indonésienne pour pouvoir se rendre dans la ville voisine de Dare.

Des actions ciblées

Par ailleurs, les renseignements s'accumulent sur les exactions perpétrées par les milices, avec le soutien objectif de l'armée indonésienne. L'activité meurtrière est très ciblée.

Ainsi, l'organisation humanitaire catholique Caritas a annoncé le décès de son directeur pour le Timor oriental, le père Francisco Barreto, assassiné à Dare, près de Dili. La branche allemande de Caritas International a annoncé que la plupart de ses quelque 40 collaborateurs locaux au Timor oriental ont été assassinés. Les prêtres et les religieuses comme les biens de l'église, notamment les écoles, sont, selon des renseignements émanant des différents ordres catholiques, particulièrement visés, et au moins six religieuses et quatre prêtres ont été tués.

Par ailleurs, les indépendantistes qui attendaient des actes concrets du sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique à Auckland (Nouvelle-Zélande) ont été déçus: rien de concret n'est sorti de cette rencontre. Le seul point sur lequel les participants ont pu se mettre d'accord à Auckland, a indiqué le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a été que la décision d'envoyer une force de maintien de la paix «revenait au Conseil de sécurité» de l'ONU.

Habibie sur la sellette

À Jakarta, le président Habibie, qui subit de plus en plus de pressions de la communauté internationale, est sur la sellette. À Jakarta, les rumeurs de démission du président indonésien ont fait chuter la monnaie nationale et les marchés boursiers. Malgré les démentis du ministre de la Défense et de la porte-parole du président, l'éventualité d'une démission imminente du président a fait chuter de 15,5 % la roupie indonésienne ainsi que les marchés boursiers hier matin.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a multiplié les entretiens téléphoniques avec le président indonésien pour lui demander d'accepter le déploiement d'une force internationale au Timor oriental.

«J'ai indiqué que s'ils ne sont pas capables de reprendre le contrôle de la situation dans un délai relativement court, tout doit être fait pour les convaincre d'accepter l'aide de la communauté internationale pour maintenir l'ordre, et que nous ne pouvons accepter que cette situation chaotique se poursuive», a souligné Kofi Annan.

Les États-Unis ont suspendu hier leur coopération militaire avec l'Indonésie, la jugeant inopportune à cause de l'incapacité de l'armée indonésienne à mettre un terme aux violences, a annoncé le Pentagone.

«Il est tout simplement inopportun de continuer notre coopération avec l'armée indonésienne qui, à nos yeux, n'en fait pas assez pour contenir la violence au Timor oriental», a déclaré le contre-amiral Craig Quigly. Selon lui, l'armée indonésienne est tout à fait capable de contenir la violence des milices anti-indépendantistes. «Mais ils ne le font tout simplement pas. Ce n'est donc pas une armée avec laquelle nous estimons pouvoir coopérer à ce jour», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le premier directeur général adjoint du FMI, Stanley Fischer, a dit que le Timor oriental constitue un problème pour la communauté internationale dans son ensemble. «Le désastre humanitaire et politique» du Timor oriental affectera les relations entre le Fonds monétaire international et l'Indonésie, a-t-il ajouté. «Il est inévitable que nos membres en tiennent compte», a-t-il observé.

Le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a annoncé qu'elle se rendrait demain au Timor oriental afin de se rendre compte des graves violations des droits de l'homme dans la région.

Après s'être entretenu avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le haut-commissaire a fait part de son intention de se rendre à Jakarta et à Dili. Mme Robinson avait demandé mardi à Genève la convocation d'une session spéciale pour examiner la situation «particulièrement grave» des droits de l'homme dans ce territoire.

qu'on se dise, dans le milieu: est-ce vraiment la peine de former des pharmaciens pour accomplir ces fonctions-là? Alors, aujourd'hui, les pharmaciens se disent: n'est-ce pas le moment de revaloriser la profession?»

Cela devient d'autant plus impérieux que les pharmaciens œuvrent de plus en plus au sein de grandes banquiers comme Pharmaprix et Jean Coutu, et que les traditionnelles «pharmacies de quartier» se font de plus en plus rares. C'est ainsi que l'on avait vu il y a quelques années des publicités où figurait Jean Coutu lui-même, qui, pour être président et fondateur de la chaîne Jean Coutu, n'en est pas moins pharmacien de son état. Derrière son comptoir, vêtu de sa blouse blanche, Jean Coutu y personnifiait le «bon» pharmacien qui veillait à bien renseigner ses clients. La publicité, efficace et très réussie, comportait tout de même un beau paradoxe et pouvait à la limite être taxée d'un certain cynisme: Jean Coutu, après avoir lui-même contribué à la mort des petites pharmacies, revenait lui-même jouer le rôle du pharmacien de quartier...

Le récent message de Pharmaprix comporte un autre beau paradoxe: un millier de quelque 5750 membres de l'Ordre des pharmaciens travaillent dans des établissements de santé et font donc partie de ce «système qui nous laisse tomber»... «C'est vrai qu'il y a quelque chose de troublant là-dedans», admet Raynald Tremblay, de l'ordre, qui est lui-même un pharmacien d'établissement.